

Rapport d'évaluation intermédiaire du PCAET

CINOR

NOVEMBRE 2022

Rapport produit par :



Pour :



Sommaire

1 Objectifs et méthode	3
1.1 Pourquoi réaliser une évaluation intermédiaire	4
1.2 Une évaluation articulée avec la démarche Territoire Engagé	5
1.3 La méthode d'évaluation	7
2 Evaluation du rôle de coordinateur	8
2.1 Actions de coordination avec les partenaires	9
2.2 Mobilisation des communes	9
2.3 Mobilisation des acteurs économiques	9
2.4 Mobilisations des scolaires	10
2.5 Mobilisation des habitants	10
2.6 Mobilisation interne	12
2.7 Bilan des moyens mis en œuvre	13
3 Tendances d'évolution du territoire	14
3.1 Les grands indicateurs territoriaux	15
3.2 Autres indicateurs stratégiques	20
4 Bilan de l'avancement du programme d'actions	22
Méthodologie mise en œuvre	23
Niveau d'avancement global	24
Axe 1 – Engager la transition énergétique	25
Axe 2 – Disposer de bâtiments performants	29
Axe 3 – Encourager la mobilité durable	33
Axe 4 – Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie	38
Axe 5 – Préserver les milieux naturels et les ressources	42
Axe 6 – Mobiliser le territoire à travers une gouvernance partagée	47
Informations relatives aux moyens engagés	52
5 Synthèse et recommandations	58
5.1 Synthèse de l'avancement du programme d'actions	59
5.2 Principales recommandations	63
5.3 Utilisation de l'évaluation intermédiaire	65
5.4 Prise en compte des évolutions réglementaires	66

1

Objectifs et méthode



1.1 Pourquoi réaliser une évaluation intermédiaire

La CINOR a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 21 février 2019.

L'article R229-51 du code de l'environnement stipule que « après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »¹

De plus, lors de l'adoption de son PCAET, la CINOR a endossé le rôle de « coordinateur de la transition énergétique » (article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales).

Si la réglementation ne précise pas le contenu exact attendu pour ce rapport, des recommandations sont fournies dans trois documents, qui ont servi de base à l'élaboration de ce rapport :

- *Rapport à mi-parcours des PCAET*, Guide régional DREAL Occitanie, Septembre 2021
- *Le bilan à mi-parcours des PCAET*, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Juin 2021
- *Cit'ergie comme outil pour le suivi et l'évaluation des PCAET*, Note de l'ADEME, Juillet 2021

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation intermédiaire est une opportunité pour apporter un regard neuf sur la stratégie et le programme d'actions du PCAET en prenant en compte les nouvelles priorités qui ont émergé depuis son approbation.

Cette démarche a pour objectifs de :

- s'assurer que les indicateurs de suivi CAE permettent bien de suivre les objectifs du PCAET et éventuellement les adapter. Il s'agira également d'analyser les évolutions de ces indicateurs ;
- réaliser une analyse par axe du PCAET en prenant du recul sur le suivi annuel des actions ;
- procéder à une analyse croisée entre suivi des actions mises en œuvre et évolutions des indicateurs stratégiques : si je mets bien en œuvre les actions de mon programme mais que les indicateurs territoriaux n'évoluent pas suffisamment, c'est que mon programme n'est pas à la hauteur des enjeux !
- mettre en place un dispositif d'évaluation partagé, intégrant un dispositif de concertation associant élus, services et partenaires.
- rédiger un rapport d'évaluation à mi-parcours reprenant les niveaux d'avancement des actions, le suivi des indicateurs territoriaux et stratégiques et l'analyse de leur évolution, l'avis des acteurs partenaires, ainsi qu'une synthèse analytique dégagant des pistes de progrès.


¹ [Sous-section 2 : Plan climat-air-énergie territorial \(Articles R229-51 à R229-56\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr)

1.2 Une évaluation articulée avec la démarche Territoire Engagé

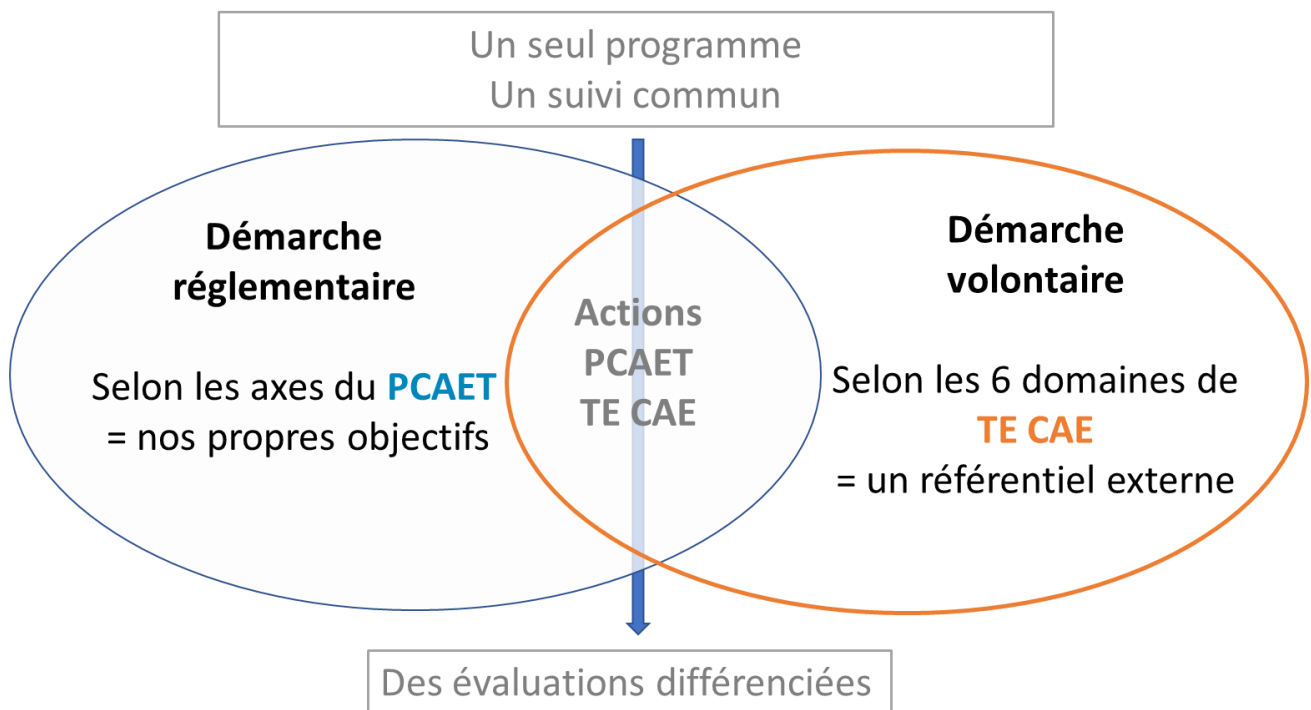
A noter : le label « Cit'ergie » a évolué en 2021 pour devenir le programme Territoire Engagé Climat-Air-Energie (TE CAE).

Suite à l'adoption de son PCAET, la CINOR s'est engagée dans une démarche Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie). Il s'agit d'une démarche d'excellence, qui permet la labellisation des stratégies et programme de transition des collectivités. La collectivité a fait l'objet d'une labellisation au niveau Cap Cit'ergie en février 2021.

Le PCAET et TE CAE sont deux démarches très articulées. Schématiquement, on peut considérer que le PCAET permet de définir une stratégie et un programme d'actions Climat Air-Énergie pour un territoire. La démarche TE CAE permet d'alimenter cette démarche grâce à une analyse des actions en cours et d'en démontrer l'excellence par l'obtention d'une labellisation, elle permet également d'en accompagner le suivi.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial	Le label TE - CAE
Obligatoire : LTECV de 2015	Volontaire
<p>Diagnostic de la situation du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie - Emissions de gaz à effet de serre - Production d'énergie renouvelable - Pollution atmosphérique - Stockage de carbone - Vulnérabilité au changement climatique 	<p>Etat des lieux de CE QUE FAIT la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec un référentiel d'actions européens, construit selon les meilleures pratiques observées ➤ Donc vers une démarche d'amélioration continue ➤ Et vers un label européen 
Des objectifs et un programme d'actions commun sur 6 ans	
<p>La CINOR coordonne les acteurs et actions et anime la politique sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des organisations et de toute la société civile 	<p>La CINOR pilote sa politique et mobilise ses équipes</p>

Le suivi et l'évaluation des deux démarches consistent donc en un seul et même dispositif. Les instances de pilotage en sont mutualisées.



Ainsi, la stratégie et le programme d'actions étant commun, le suivi annuel (avancement des actions) est commun aux deux démarches. Cependant les 2 démarches doivent faire l'objet de deux évaluations distinctes :

- Le label TE CAE est renouvelé tous les 4 ans. Il s'agit alors d'évaluer le programme au regard d'un référentiel externe. La question de l'évaluation est : Comment se positionne-t-on par rapport aux meilleures pratiques européennes ?
- Le PCAET fait réglementairement l'objet d'une évaluation tous les 3 ans. La question est « Où en est-on des objectifs que nous nous sommes nous-mêmes fixés ? »

Ainsi, l'essentiel des temps de travail et de pilotage lié à ce suivi et à cette évaluation peuvent être mutualisés, mais de manière ponctuelle des analyses et rapports distincts doivent être produits.

Dans le cas de la CINOR, il n'y a pas encore eu de suivi annuel de la démarche CAE. La présente évaluation du PCAET à mi-parcours constitue donc le premier outil de pilotage de la démarche CAE de la collectivité.

1.3 La méthode d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CINOR s'est déroulée suivant les étapes suivantes :



Les données ont été recueillies à travers plusieurs sources :

- **Documents transmis par la direction Développement Durable** : rapports de suivi annuels, comptes rendus de COPIL, différents rapports de la collectivité (développement durable, collecte et traitement des déchets, délégataire de transport, eau et assainissement) ;
- **Documents financiers** : PPI, projet de budget 2022, bilan financier de la direction Développement Durable ;
- **Six entretiens individuels** avec l'élue référente Développement Durable, la DGS, le DGA transition écologique, la direction Développement Durable, le directeur des finances et la chargée de mission économie circulaire ;
- **Deux ateliers** menés avec les pilotes et partenaires des actions du PCAET.

2

Evaluation du rôle de coordinateur



2.1 Actions de coordination avec les partenaires

De nombreux partenaires sur le territoire ont été identifiés lors de l'élaboration du PCAET et y ont largement contribué. Ces partenaires sont sollicités une fois par an au minimum au moment du comité technique de suivi du PCAET, et éventuellement ponctuellement selon les besoins pour la mise en œuvre des actions.

Les différents pilotes et partenaires du PCAET ont fait état lors des ateliers d'un **manque de communication et de dialogue avec la CINOR en-dehors de ces temps de rencontres**. Certains ne sont conviés qu'au moment du comité technique du plan climat pour présenter l'avancement des actions mais souhaiteraient que le lien soit maintenu le reste de l'année.

D'autre part, la CINOR participe aux réunions du réseau énergie/climat des collectivités de l'île, co-piloté par l'ADEME et la DEAL. Lors de ces rencontres trimestrielles, les collectivités (EPCI, Département et quelque fois Région) échangent sur les difficultés et les succès rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche de transition écologique. En-dehors de ces réunions d'échanges, les liens avec les collectivités limitrophes et les autres échelons territoriaux sont ponctuels et limités à la mise en œuvre de projets communs.

Enfin, la CINOR a signé plusieurs conventions de partenariat avec des acteurs du territoire tels que le SIDELEC ou l'AFD pour financer certaines actions du PCAET.

2.2 Mobilisation des communes

La commission développement durable de la CINOR, lieu de pilotage de la politique Climat-Air-Energie, intègre des élus des trois communes membres mais aucun maire ne siège dans cette commission.

Aucun chargé de mission n'a été identifié dans les trois communes membres pour être l'interlocuteur de la CINOR sur le sujet du PCAET. Ainsi, les communes présentes lors des ateliers ont fait état du manque de lien entre elles et la CINOR ; elles ne se sentent pas prises en compte et impliquées dans le plan climat.

2.3 Mobilisation des acteurs économiques

Si des liens avaient pu être tissés lors de l'élaboration et suite à l'adoption du PCAET en 2019, la crise du covid-19 y a mis un coup d'arrêt. Ainsi, à ce jour les liens avec les acteurs économiques du

territoire sont plutôt faibles et passent principalement par la Technopole et les chambres consulaires (CCI, CMA et CA), même si ces partenariats restent à réactiver.

A noter que suite à la réorientation de l'action 6.5, la CINOR propose un accompagnement en ingénierie de l'office de tourisme intercommunal dans le cadre du déploiement du Fond Tourisme Durable de l'ADEME pour accélérer la transition énergétique auprès des restaurants et hébergeurs du territoire. La CINOR propose également un accompagnement en ingénierie de l'association Technopole « ECO MASTERCLASS », programme d'accompagnement à destination des entreprises et projets éco-innovants ayant pour objectifs de faciliter et accélérer l'émergence de ces projets sur le territoire.

L'action 4.4 a également permis de mener un atelier de maillage avec 16 entreprises sur la zone de la Mare en avril 2022 afin de mener une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale, avec un deuxième atelier prévu dans la zone aéroportuaire.

2.4 Mobilisations des scolaires

Le PCAET prévoit dans son action 6.6 la sensibilisation du public scolaire aux enjeux du plan climat. Ainsi, sont organisées chaque année des interventions sur les thématiques air, réchauffement climatique et économie circulaire, énergie et eau et assainissement auprès de plusieurs classes du territoire. Ces interventions sont réalisées par des associations ou institutions extérieures à la CINOR et leurs actions ne sont pas coordonnées entre elles, ni vis-à-vis du PCAET.

En 2020, 300 classes du territoire ont bénéficié d'une intervention sur l'un des sujets ci-dessus (environ 6 800 élèves sensibilisés), sur un total d'environ 15 000 élèves.

2.5 Mobilisation des habitants

Communication

La CINOR ne dispose pas d'un plan de communication annuel ou pluriannuel sur le développement durable.

Un site internet dédié au PCAET existe (sur lequel il est possible de télécharger l'ensemble des documents liés au PCAET) mais il n'a pas été mis à jour depuis le 17 décembre 2020, soit quasiment depuis deux ans².

Sur le site internet général de la CINOR, il existe une rubrique « PCAET » qui contient seulement 4 articles, dont deux publiés il y a trois ans et deux publiés il y a un mois.

² Site internet du PCAET de la CINOR : energie.cinor.org – [Le Plan Climat Air Energie Territorial de La CINOR, Île de La Réunion](#) (consulté le 04/11/2022)

4 articles trouvés

CATÉGORIE : PCAET DE LA CINOR



La CINOR et EDF s'associent pour une plus grande sobriété énergétique

Publié il y a 1 mois



La CINOR publie son Bilan Carbone

Publié il y a 1 mois



Le défi du climat : matinée de sensibilisation à La CINOR

Publié il y a 3 ans



La CINOR signe la convention Cadre de Vie

Publié il y a 3 ans

Capture d'écran du site internet de la CINOR, rubrique « PCAET » (le 04/11/2022)

Le site dédié au PCAET indique que « Lors de son Conseil Communautaire du 24 septembre 2020, les élus de la CINOR ont déclaré à l'unanimité l'état d'urgence climatique sur son territoire et se sont engagés à informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale »³.

En 2020, une **fresque sur le climat et le PCAET** reprenant les différentes thématiques du plan climat a été développée. L'objectif est de transmettre des informations sur le plan climat à travers des jeux et questions ludiques grâce à une tablette ou un smartphone, de manière virtuelle. Les utilisateurs doivent répondre à des questions pour avancer sur l'itinéraire de la bâche. Au cours de leur trajet, ils pourront ramasser des déchets, qui seront à trier à la fin du jeu et gagner des graines, qu'ils pourront planter sur le territoire de la CINOR. Cette fresque permet de sensibiliser le grand public (tous les âges) mais également les agents de la collectivité et les élus. Il n'y a pas d'information dans le rapport de suivi du PCAET quant à son utilisation.

³ [Déclaration d'Urgence Climatique à La CINOR – energie.cinor.org](https://energie.cinor.org)



Fresque du PCAET de la CINOR

Concertation et mobilisation de la société civile

Sur le site internet dédié au PCAET, la CINOR indique que « Les citoyens pourront faire entendre leur voix à travers la création prochaine d'un **Conseil d'Urgence Citoyen**, déclinaison locale de la Convention Citoyenne pour le Climat »⁴.

A ce jour, ce conseil n'est toujours pas mis en place. Un **Conseil de Développement** est en place, composé de 30 à 48 membres répartis en trois collèges (entreprises, associations et personnes qualifiées) il remplit une mission consultative auprès du conseil communautaire de la CINOR. Le conseil peut créer des commissions thématiques s'il le souhaite. A ce jour il n'y a pas d'information sur le nombre de fois où ce conseil s'est réuni ni sur les idées qui ont été mises en débat.

Aucune action de concertation ou de mobilisation spécifique sur le climat n'a été mise en place à destination des habitants.

2.6 Mobilisation interne

En décembre 2019, une communication interne a été réalisée afin de présenter le PCAET et les chargés de mission à travers le magazine interne CINOR MAG n°44.

Cependant, aucune formation ou communication spécifique sur le PCAET n'a été faite auprès des agents de la collectivités depuis cette date, soit depuis quasiment 3 ans.

Du côté des élus, la dernière formation remonte à 2020. S'ils étaient sensibilisés et motivés au sortir de cette session de formation, leur engagement s'est essoufflé et ils sont de moins en moins nombreux à assister à la Commission Développement Durable, donc à suivre le PCAET.

⁴ [Déclaration d'Urgence Climatique à La CINOR – energie.cinor.org](https://energie.cinor.org)

2.7 Bilan des moyens mis en œuvre

Les actions de mobilisation des différents acteurs du territoire pour initier ou faciliter leur mise en transition sont plutôt limitées et mériteraient d'être grandement amplifiées, en commençant par les communes membres et les agents de la collectivité.

La CINOR participe ponctuellement à des événements comme la Marche pour le Climat organisée par le SIDELEC mais en est rarement à l'origine.

Il est difficile d'évaluer à quel point les citoyens et entreprises du territoire connaissent la démarche de plan climat de la CINOR mais il est très probable que la plupart n'en ait jamais entendu parler.

Pistes de progrès

Il est nécessaire d'identifier rapidement des **interlocuteurs au sein des communes** pour les rencontrer et animer des rencontres entre élus et/ou services des trois communes membres sur le plan climat. Cela permettra de mieux intégrer les communes dans la démarche et de coordonner les actions menées par les différents échelons territoriaux. En valorisant ce qui est fait par les communes elles se sentiront plus impliquées et motivées par le plan climat intercommunal.

En interne, la **formation et la sensibilisation aux enjeux climatiques** doit être effective pour que tous les services et élus comprennent les enjeux du plan climat et concourent à ses objectifs. Il est possible de mettre en place un « **club climat** » interne et une **newsletter trimestrielle** pour faire connaître l'avancement du plan climat, à diffuser en interne, auprès des référents communaux et auprès des pilotes et partenaires.

Afin de mobiliser les entreprises, la CINOR peut **réactiver les partenariats avec les chambres consulaires** pour utiliser les outils de liaison avec les entreprises et les mobiliser sur la transition.

Pour améliorer la sensibilisation auprès du public scolaire, il est nécessaire de **mieux suivre et coordonner les interventions des partenaires extérieurs** pour assurer une cohérence entre elles et avec le PCAET.

Enfin, les citoyens peuvent être **plus sensibilisés à travers les outils de communication « classiques »** comme par exemple l'affichage sur l'espace public, les réseaux sociaux, le site internet de la CINOR. La CINOR peut encourager la création d'une **commission « transition écologique » au sein du Conseil de Développement** pour que les participants se saisissent du sujet. Il sera alors nécessaire de les former (sur le modèle de la Convention Citoyenne pour le Climat).

3

Tendances d'évolution du territoire



3.1 Les grands indicateurs territoriaux

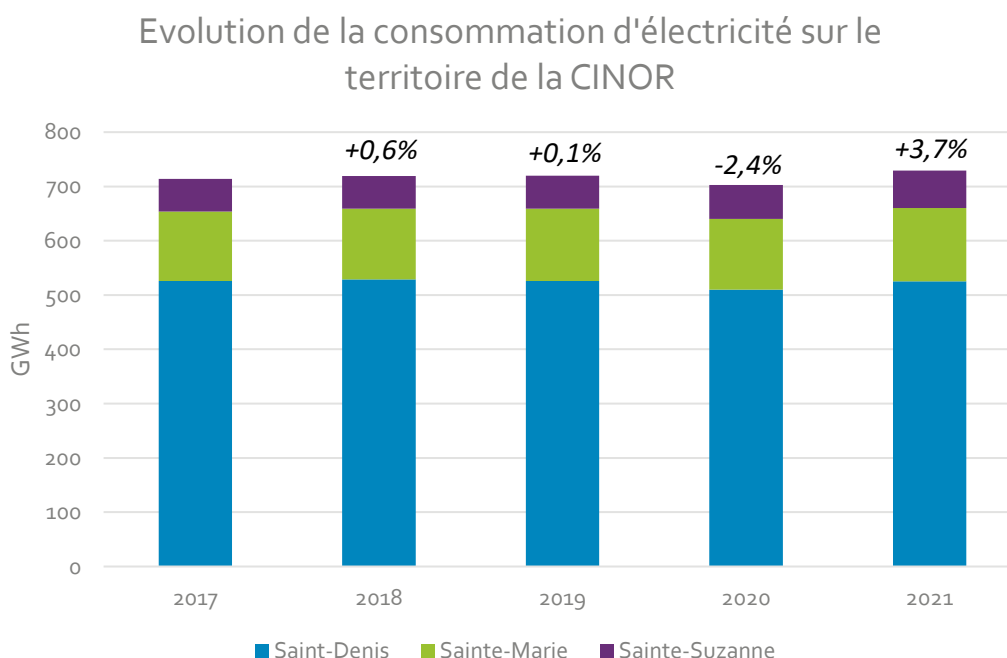
Les indicateurs territoriaux sont issus des données fournies par les observatoires régionaux :

- **L'Observatoire Energie Réunion (OER)**, observatoire régional porté par la SPL Horizon Réunion pour les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable et les émissions de gaz à effet de serre. Les données disponibles les plus récentes datent de 2021 pour l'énergie (extraction du Bilan Energétique de La Réunion 2022 fournie par l'OER) et 2018 pour les émissions de gaz à effet de serre (Inventaire régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2020). Les données GES sont donc antérieures à l'entrée en vigueur du PCAET et ne donnent donc aucune information sur son éventuelle efficacité.
- **Atmo Réunion** fournit les émissions de polluants atmosphériques jusqu'en 2021.

L'évolution des indicateurs est analysée par rapport à l'année de référence des diagnostics du PCAET (2017 pour l'énergie et les polluants atmosphériques, 2015 pour les GES).

3.1.1 CONSOMMATION D'ENERGIE

Seule la consommation d'électricité est suivie par l'OER à l'échelle de la CINOR. Celle-ci n'est pas déclinable par secteur d'activité mais seulement par commune.



Si les consommations d'électricité ont baissé en 2020 pendant la pandémie de covid-19, elles sont reparties à la hausse en 2021, au-delà du niveau de 2019. **Avec 729 GWh consommés en 2021, la**

hausse de la consommation d'électricité est de +2% entre 2017 (année de référence des diagnostics du PCAET) et 2021.

En ce qui concerne les autres consommations d'énergie et notamment la consommation de produits pétroliers (gaz butane, fioul, essence, diesel), il n'est pas possible d'identifier les consommations du territoire à partir des données de l'OER. En revanche à l'échelle régionale, si une baisse de consommation a été observée en 2020 à cause de la pandémie, **la tendance de consommation est globalement à la hausse.**

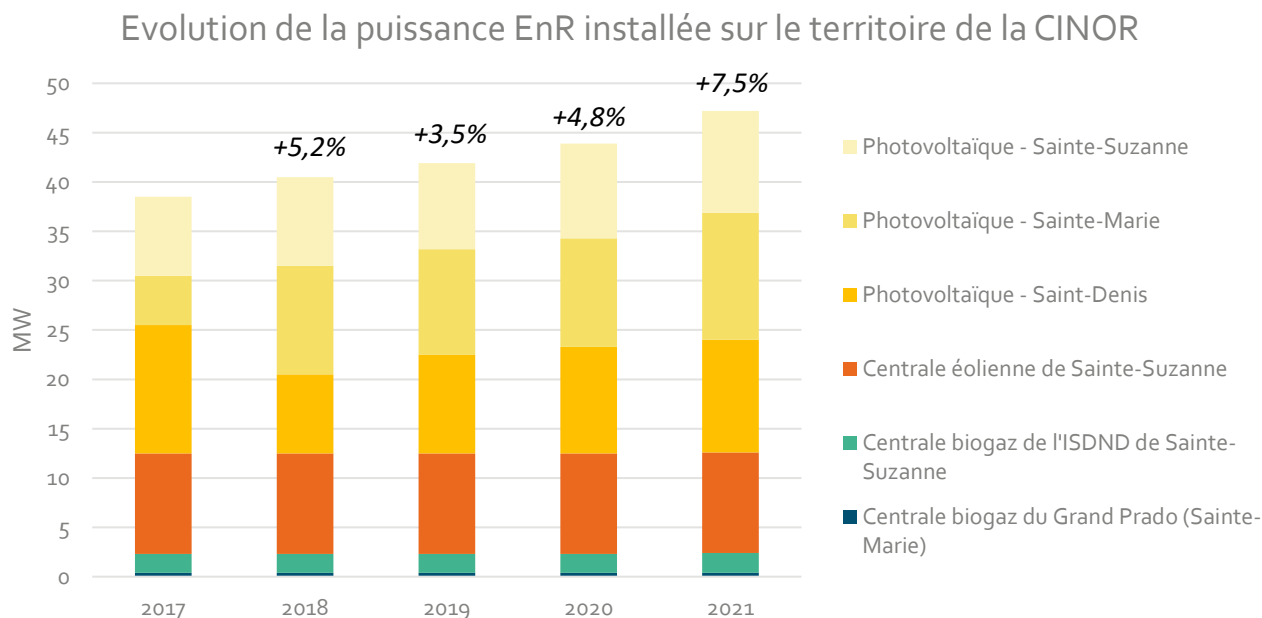
De même, le suivi des chauffe-eau solaires n'es pas disponible par commune dans le BER.

Rappel : l'objectif stratégique fixé par le PCAET est de réduire de 7% la consommation d'énergie finale en 2021 par rapport à 2016, avec une réduction de 10% de la consommation d'énergies fossiles et 60% des logements équipés en chauffe-eau solaires.

Concernant seulement l'électricité, l'objectif est de réduire la consommation d'électricité de 2% en 2030 par rapport à 2016.

3.1.2 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le parc installé de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CINOR est en augmentation, porté par le solaire photovoltaïque (pas d'évolution sur les autres filières).



Le parc de production d'énergie renouvelable sur le territoire est ainsi passé de 38,5 MW en 2017 à 47,2 MW en 2021, soit une **augmentation de 23% de la puissance installée**, portée exclusivement par le développement du photovoltaïque.

A noter que le parc éolien de Sainte-Suzanne a été démantelé entre mars 2021 et le premier trimestre 2022. Il se composait de 37 éoliennes 10 MW et le futur parc se composera de 9 éoliennes 18 MW. L'électricité générée en 2021 par le parc est donc très faible (seulement 1,9 GWh).

La production d'électricité renouvelable s'élève à 44,8 GWh en 2021 (hors bagasse utilisée dans la centrale de Bois Rouge et biogaz car la donnée n'a pas été communiquée), ce qui permet de **couvrir environ 6% des besoins en électricité** du territoire de la CINOR.

Rappel : la stratégie du PCAET fixait un objectif de production d'électricité renouvelable de 76,2 GWh (photovoltaïque et éolien) en 2021, avec une augmentation de la production à partir de photovoltaïque de 62% entre 2016 et 2021.

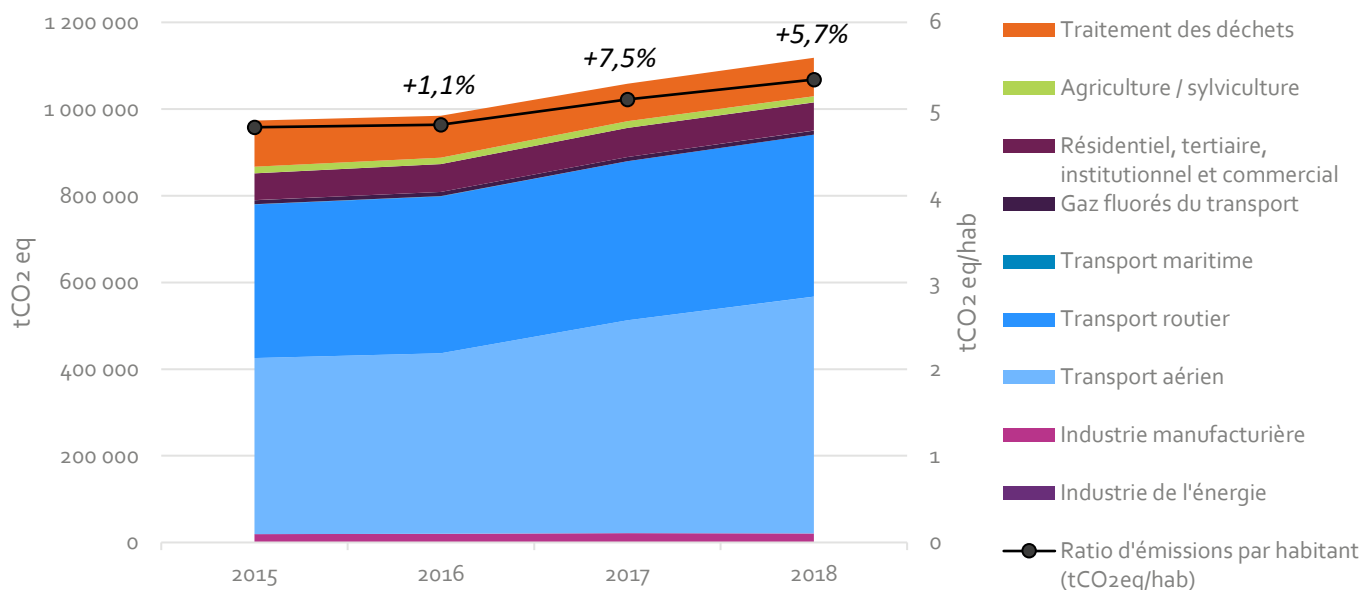
L'objectif est de couvrir 100% des besoins en électricité avec de l'énergie renouvelable en 2030.

3.1.3 EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Comme précisé en introduction de chapitre, la période d'analyse de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre ne couvre pas la période de mise en œuvre du PCAET puisque les dernières données disponibles auprès de l'OER sont celles de l'année 2018.

Ci-dessous une analyse de la tendance d'évolution des émissions de GES entre 2015 et 2018, indépendamment des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire.

Evolution des émissions de GES sur le territoire de la CINOR



La tendance d'évolution des émissions de GES sur le territoire est à la hausse entre 2015 et 2018 (+15%).

Cette hausse est quasi-exclusivement portée par la **hausse des émissions de GES liées au transport (+21%)** qui représentent plus de 80% des émissions du territoire (transport routier et aérien). Les émissions du transport routier ont augmenté de 5% et celles du transport aérien de 34% en 3 ans.

On note également une hausse des émissions de GES liées aux gaz fluorés du secteur résidentiel-tertiaire (principalement liés à la climatisation), de +9% en trois ans.

En revanche, les émissions liées au secteur du traitement des déchets (mise en décharge et eaux usées) sont en baisse de 16% entre 2015 et 2018.

L'indicateur d'émissions de GES par habitant est lui aussi en augmentation de 11,5% entre 2015 et 2018, passant de 4,8 tCO₂eq/hab à 5,3 tCO₂eq/hab.

Rappel : l'objectif de réduction des émissions de GES inscrit dans le PCAET est de -10% en 2021 par rapport à 2015.

L'évolution constatée entre 2015 et 2018 implique donc un objectif de réduction de 22% des émissions en 2021 par rapport à 2018.

3.1.4 EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Le bilan de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CINOR 2021 d'Atmo Réunion indique que la surveillance des concentrations annuelles de SO₂, NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, O₃ et C₆H₆ de 2016 à 2021 sur le territoire sont bien en-deçà des seuils réglementaires.

Les informations ci-dessous sont directement issues du bilan annuel d'Atmo Réunion⁵ :

- Evolution des concentrations en SO₂ sur la CINOR

Les concentrations moyennes annuelles montrent une faible évolution (même niveau et ordre de grandeur) durant les 5 années sur chacune des stations. En 2021, la concentration moyenne annuelle est plus faible face aux années antérieures.

- Evolution des concentrations en NO₂ sur la CINOR

Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ ont tendance à diminuer depuis 2016 sur l'ensemble des stations sur le territoire de la CINOR.

Sur la station La Marine (MAR), depuis 2017, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ ont nettement baissé (d'environ 50%).

La station Lislet Geoffroy (LIS) était à l'arrêt pour cause de travaux en 2019 et 2020.

Dans l'ensemble, les concentrations varient faiblement sur la CINOR durant les 5 dernières années.

- Evolution des concentrations en PM₁₀ sur la CINOR

Pour les PM₁₀, les tendances sont à la baisse sur toutes les stations de la CINOR depuis 2019.

L'année 2021 est globalement moins impactée par la pollution aux PM₁₀ que les années précédentes. Cependant, l'origine des concentrations de PM₁₀ est majoritairement liée au trafic routier environnant et, en partie, aux embruns marins.

La baisse constatée en 2021 a aussi, en partie, pour origine la pandémie mondiale de COVID-19, qui a fait chuter les déplacements quotidiens durant 3 mois sur toute l'île et a donc impacté la moyenne annuelle relevée.

La station Lislet Geoffroy (LIS) était à l'arrêt pour cause de travaux en 2019 et 2020.

- Evolution des concentrations en PM_{2.5} sur la CINOR

Les concentrations moyennes annuelles relevées pour les PM_{2.5}, sur la station Joinville (JOI) montrent une baisse des concentrations en 2017. Cependant, une augmentation est observée en 2018 avant d'être à nouveau en baisse dès 2019.

⁵ RE PRE 22 005 A 6 Rapport Activité PR CINOR 2021 – Atmo Réunion

Les PM_{2.5} ayant les mêmes origines que celles des PM₁₀, on observe des variations de concentrations annuelles similaires.

- Evolution des concentrations en O₃ sur la CINOR

Les concentrations moyennes annuelles en O₃ sont très hétérogènes sur ces 5 dernières années. Globalement, l'année 2018 est celle durant laquelle les moyennes calculées sont les plus élevées sur les stations Montgaillard (MON) et Joinville (JOI).

La station Montgaillard (MON) enregistre une légère hausse des concentrations annuelles d'ozone en 2021.

- Evolution des concentrations en C₆H₆ sur la CINOR

Les concentrations moyennes annuelles en C₆H₆ semblent hétéroclites sur ces 5 dernières années. Globalement, une année sur deux, entre 2016 et 2020, les moyennes calculées sont une fois « hautes » (~ 0.8 µg/m³ pour 2016, 2018 et 2020) et une fois « basses » (~ 0.4 µg/m³ pour 2017 et 2019). La mesure en 2021 n'ayant pas le taux de couverture minimale des données requises, la moyenne annuelle n'est pas valide mais cette dernière est plus élevée que les années antérieures.

- Corrélation entre les évolutions des concentrations sur la CINOR

Les stations enregistrant une baisse de concentration moyenne annuelle en PM₁₀ montrent aussi une baisse des concentrations en NO₂, notamment sur la station JOI. Cela suggère qu'il y a une corrélation entre l'évolution des concentrations de PM₁₀ et le trafic.

Rappel : les objectifs relatifs aux polluants atmosphériques dans le PCAET sont de disposer d'un inventaire des émissions de polluants en 2021 et de ne plus dépasser les seuils réglementaires en 2026.

En 2021 l'inventaire n'est pas encore disponible, cependant pour la période 2016-2021 il n'y a pas eu de dépassement des seuils réglementaires pour les polluants mesurés.

3.2 Autres indicateurs stratégiques

La stratégie territoriale du PCAET comprend également d'autres objectifs stratégiques :

Stockage de carbone

Dans un objectif de neutralité carbone à l'échelle nationale, la CINOR s'est fixé de compenser au minimum 15% de ses émissions à l'horizon 2050, avec un palier de 11% des émissions compensées en 2030. Les leviers d'actions identifiés sont la végétalisation des villes (ombrières ou toitures végétalisées, jardins, plantation d'arbres sur le bord des routes, trottoirs et pistes cyclables...), la prise en compte de la trame verte bleue dans les projets d'aménagement et l'inscription dans les PLU de l'obligation d'utilisation de bois local dans la construction.

Selon l'IEGES (inventaire régional des émissions de GES), le stockage de carbone par UTCF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt – c'est-à-dire l'évolution de la biomasse forestière et des émissions liées au changement d'affectation des sols) pour le territoire de la CINOR est en recul de 3% en 2018 par rapport à 2015. **La tendance sur le stockage de carbone sur le territoire est donc inverse à l'objectif fixé.**

Productions biosourcées à usage autre qu'alimentaire

La collecte séparée des biodéchets pour valorisation énergétique est inscrite dans la stratégie du PCAET en objectif pour 2026. **Pour l'instant l'action de collecte des biodéchets est partiellement déployée mais à l'arrêt.**

Evolution coordonnée des réseaux énergétiques

Sur ce sujet la CINOR s'est engagée à contribuer à hauteur de ses moyens et compétences à l'évolution des réseaux électriques sur son territoire afin d'accompagner la transition énergétique. Cependant aucun objectif précis n'a été fixé sur ce volet, essentiellement piloté par EDF SEI.

Adaptation au changement climatique

Afin de réduire sa vulnérabilité dans les secteurs de l'aménagement, de la gestion de l'eau et de la biodiversité, la stratégie du PCAET indique que des actions spécifiques devront être mises en place et inscrites de manière transversale dans le PCAET et les documents d'urbanisme.

En 2021, l'objectif fixé était d'améliorer la connaissance des niveaux de vulnérabilité et donc disposer à la fois de données territorialisées et d'un suivi des actions spécifiques en interne, en lien avec l'Etat, le Conservatoire du Littoral et le BRGM pour l'élaboration et le suivi des Plans de Prévention des Risques Naturels. Cela n'a pas été mis en place.

Les leviers d'actions identifiés sont la réalisation d'une étude fine de la vulnérabilité du territoire de la CINOR, le suivi de la vulnérabilité (trait de côte, inondations, épisodes exceptionnels, etc.), le renforcement du littoral pour limiter l'érosion et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques publiques.

Ce volet « adaptation » mérite d'être grandement renforcé dans les années à venir puisqu'aucun action n'a encore été menée en ce sens.

4

Bilan de l'avancement du programme d'actions






Méthodologie mise en œuvre

L'avancement du programme d'actions est en grande partie basé sur les rapports de suivi annuels rédigés par la direction Développement Durable à destination de l'ADEME dans le cadre de la convention qui lie la CINOR et l'ADEME pour la mise en œuvre des actions énergie-climat de la collectivité. Ces données sont complétées par les propos recueillis pendant les entretiens et les ateliers menés avec les pilotes et partenaires des actions.

Dans les rapports de suivi annuels, pour chaque action inscrite au PCAET, sont indiqués :

- Un code couleur indiquant si l'action est engagée ou non
- Un descriptif de l'état d'avancement
- Les orientations pour la période à venir
- Les limites ou freins rencontrés
- Les indicateurs sont renseignés lorsque c'est possible

Ces informations ont été complétées et ce chapitre indique pour chaque action

- Un niveau d'avancement qualitatif :
 - 0 % : Action non engagée
 - 1%-10 % : Lancement de l'action
 - 11%-89 % : Action en cours
 - 90%-99 % : Action en cours de finalisation
 - 100 % : Action finie ou en fonctionnement
- Une évaluation qualitative de la dynamique de l'action :
 -  ○ Rouge : Action en difficulté
 -  ○ Orange : Pas de frein particulier
 -  ○ Vert : Bonne dynamique

Ainsi une action peut être à 60 % d'avancement mais voir toutes ces perspectives d'évolution bloquées (rouge) et une autre pas encore lancée, mais présenter toutes les garanties pour la suite (vert).

Niveau d'avancement global

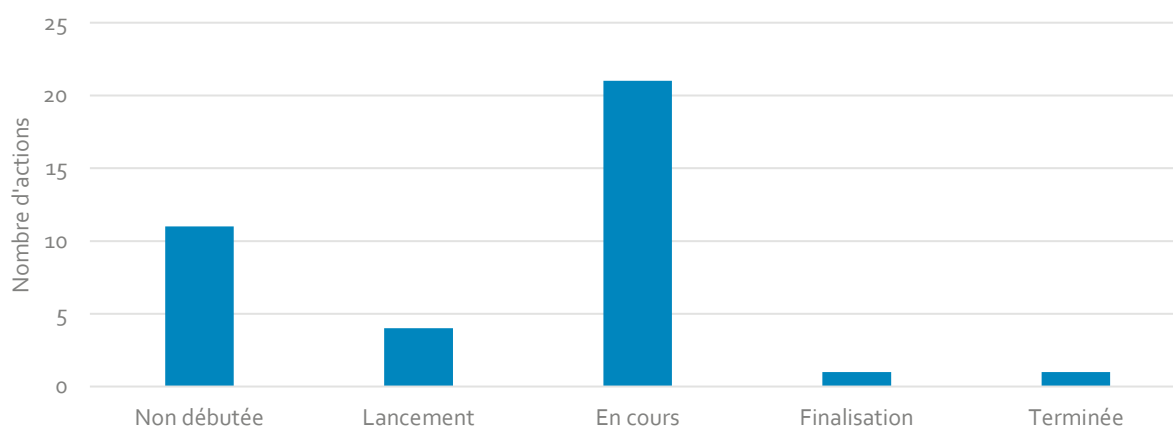
Le PCAET a défini 38 actions et 120 sous actions dans 6 axes stratégiques.

L'analyse a été réalisée sur trois ans et demi de mise en œuvre : 2019 – 2020 – 2021 – mi-2022.

Mi-2022, **76% des actions du PCAET ont été engagées**, soit 29 actions sur les 38 que compte le programme d'actions qui ont été démarrées.

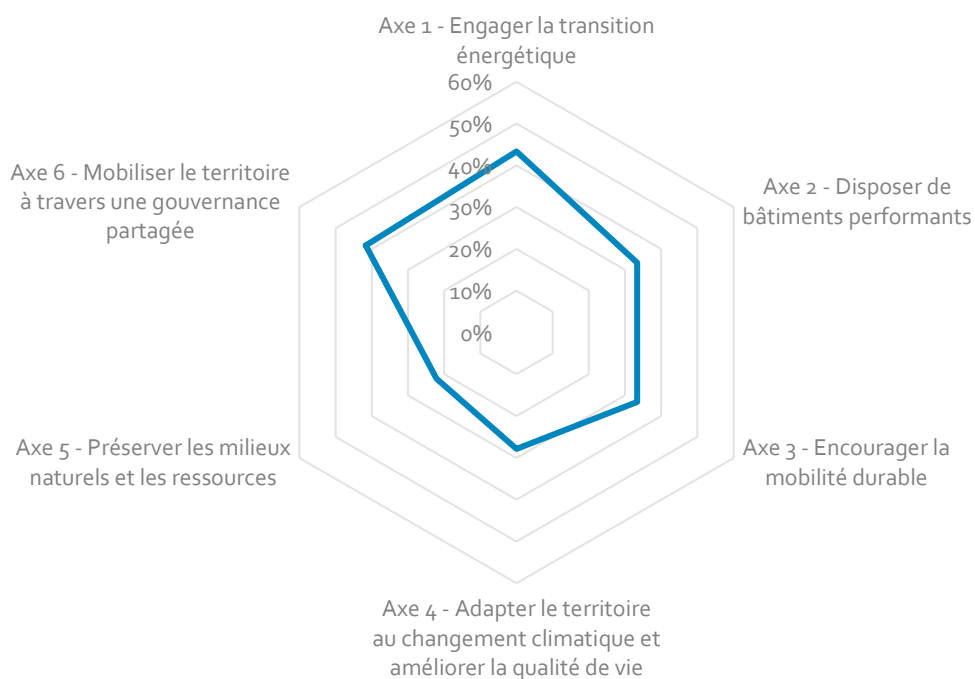
Le taux d'avancement moyen des actions est estimé à 33 % au bout de 3 ans, avec la répartition suivante :

Etat d'avancement des actions du PCAET en 2022



Le niveau d'avancement moyen par axe est le suivant :

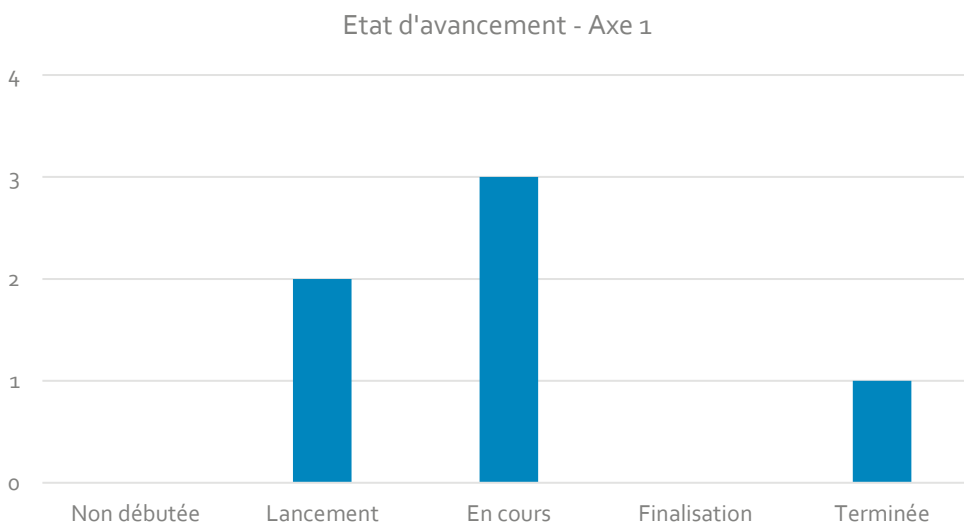
Pourcentage de réalisation moyen des actions



Axe 1 – Engager la transition énergétique

L'Axe 1 du PCAET de la CINOR rassemble 6 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 43 %, c'est l'axe qui connaît le meilleur niveau d'avancement avec toutes les actions qui ont débuté.

Le niveau d'avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.1 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
1	Engager la transition énergétique	Etude de potentiel EnR		Lancement
		Cit'ergie		Terminée
		Eclairage public		En cours
		Mobilité électrique		En cours

		Autoconsommation sur le patrimoine		En cours
		Economie de flux		Lancement

Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

Etat d'avancement : Lancement

Dynamique en cours :

Malgré un retard pris au démarrage de l'action qui devait débuter en 2020, puis a été décalée en 2021, la CINOR a contractualisé en 2022 avec la SPL Horizon Réunion en tant qu'AMO pour la réalisation de cette étude. L'étude devrait être disponible en 2023 et servira de base à la planification de projets EnR sur le territoire.

Point d'attention : La réalisation de l'étude ne doit pas être une finalité en soi et la mise en œuvre des projets EnR devra démarrer au plus vite pour que l'action porte ses fruits.

Engager la collectivité dans une démarche Cit'ergie

Etat d'avancement : Terminée

Dynamique en cours :

Au mois de juin 2019, quelques mois après l'adoption du Plan Climat, la CINOR a recruté un conseiller Cit'ergie. La CINOR a été labellisée Cap Cit'ergie le 24 février 2021, devenant ainsi la première collectivité de l'île labellisée. La CINOR est labellisée à la fois Cap Cit'ergie et Economie Circulaire de l'ADEME (la labellisation a changé de nom en 2021, devenant « Territoire Engagé Transition Ecologique », avec deux labels : « Climat-Air-Energie » (ex-Cit'ergie) et Economie Circulaire).

La CINOR a prévu de signer en 2022 un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME pour l'application de sa politique énergie climat.

Point d'attention : Depuis la labellisation de la CINOR début 2021, les échanges entre la collectivité et le conseiller se sont espacés et la première visite annuelle n'a toujours pas eu lieu à la date d'écriture de ce rapport (octobre 2022). Il faudra veiller à maintenir la dynamique dans le temps si la CINOR veut conserver sa labellisation, voire passer au niveau de labellisation supérieur.

Maîtriser la consommation de l'éclairage public

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

La CINOR a réalisé un recensement de ses points lumineux mais n'a pas encore terminé de diagnostiquer toutes les zones dont elle a la charge. Elle rencontre des difficultés à encourager les communes à faire de même. A ce jour Saint-Denis et Sainte-Suzanne ont fait leur diagnostic et sont en train de rénover leurs points lumineux ; néanmoins, pour les deux communes, seulement 5% des points lumineux ont été rénovés. La ville de Sainte-Marie n'a pas encore réalisé de diagnostic.

Point d'attention : Comme c'est le cas pour plusieurs actions du plan climat, la coordination entre la CINOR et les trois communes membres semble insuffisante et la CINOR n'a pas encore réussi à embarquer les communes dans cette action.

Promouvoir la mobilité électrique durable

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

L'action relative à la mobilité durable a progressé rapidement au début de la mise en œuvre du PCAET avec la réponse à un appel à projets pour la réalisation de bornes de recharge photovoltaïques pour véhicules électrique sur trois sites (total de 6 bornes avec 8 prises). Cependant, la livraison prévue initialement en 2022 a été décalée en 2023. D'autres sites sont en cours d'étude sur le patrimoine de la CINOR pour développer de nouveaux points de charge. Par ailleurs, la CINOR est membre fondatrice de l'association AVERE Réunion pour la promotion de la mobilité électrique et co-finance le SIDELEC pour la réalisation d'un Schéma Directeur Régional pour Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).

Développer l'autoconsommation sur le patrimoine public

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

La CINOR a bien avancé sur cette thématique en installant des panneaux photovoltaïques sur plusieurs de ses bâtiments (siège, Cité des Arts et le Cube). D'autres bâtiments sont en cours d'étude pour accueillir plus de production.

Point d'attention : La dynamique ne s'est pas enclenchée avec les communes et les actions se limitent au patrimoine de la CINOR.

Mettre en place un programme d'économie de flux

Etat d'avancement : Lancement

Dynamique en cours : 

Cette action avait démarré avec la mise en place d'un suivi des consommations électriques en interne, mais la CINOR a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projets Palétuvier 2 pour la rénovation du patrimoine public, en groupement avec le SIDELEC et la CIVIS. Etant lauréate de l'AAP, cela lui permet de financer 58% de ses actions : réalisation d'audits énergétiques, travaux, recrutement d'un économiste de flux et acquisition de capteurs et d'un logiciel de suivi des consommations d'énergie. L'économiste de flux devrait être recruté prochainement.

Pistes de progrès

La principale piste de progrès identifiée réside dans le **lien à tisser avec les communes** sur le sujet de la transition énergétique. L'étude de potentiel EnR qui n'a pas encore démarré peut être le moyen de les intégrer davantage dans la dynamique de la CINOR.

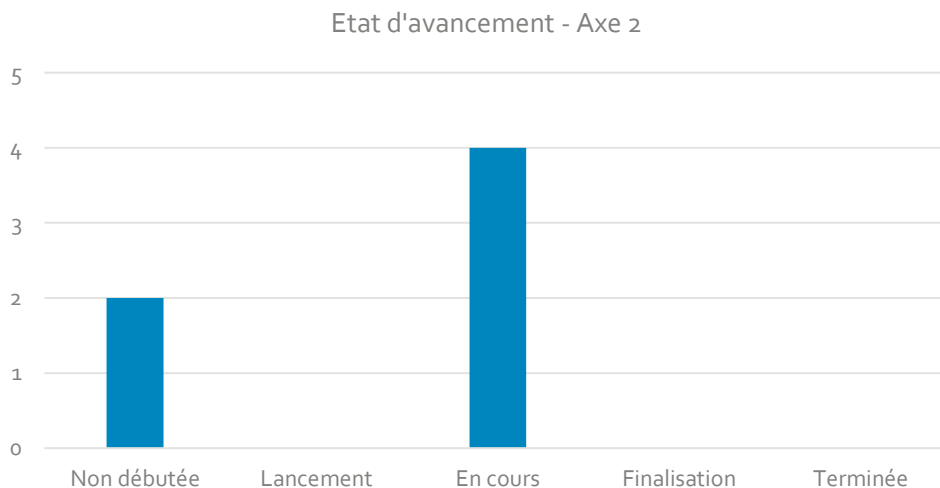
Les communes, lors des ateliers, avaient aussi souligné le fait que la CINOR ne s'intéressait pas assez aux projets qu'elles mènent sur leur territoire. Il pourrait être utile de les rencontrer pour avoir plus de visibilité sur leurs projets et **créer des synergies entre les projets de la CINOR et ceux des communes**.

Un point d'attention est également à souligner sur le **processus de labellisation Climat-Air-Energie** : la première visite annuelle doit être organisée au plus vite et la CINOR doit avancer sur ce sujet car le contrat d'objectifs avec l'ADEME fixe pour objectif de passer le niveau de label supérieur pour CAE et ECi. Des moyens supplémentaires devront être mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Axe 2 – Disposer de bâtiments performants

L’Axe 2 du PCAET de la CINOR rassemble 6 actions, son niveau d’avancement moyen est estimé à 33 %, avec deux actions non débutées.

Le niveau d’avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.2 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
2	Disposer de bâtiments performants	Audits énergétiques		En cours
		Critères de TE dans les documents d’urbanisme		En cours
		Programme SARE		Lancement

		Bâtiments bioclimatiques		En cours
		Certification dans les logements sociaux		En cours
		AAP Entreprises		Non débutée

Poursuivre la mise en place d'audits énergétiques sur le patrimoine public et mettre en œuvre les préconisations

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours :

Deux audits énergétiques sont terminés (Aquanor et école de musique intercommunales de Beauséjour) et un est en cours (médiathèque de Sainte-Suzanne). Les audits énergétiques prévus sur la Nordev et la Cité des Arts ont pris du retard car ils devaient être réalisés en 2021 mais ils seront réalisés respectivement en 2022 et 2023. Les travaux ne sont pas encore réalisés suite aux préconisations des audits.

Point d'attention : Sur ce sujet, la CINOR avance seulement sur son patrimoine et il n'y a pas d'action connue sur le patrimoine des communes membres.

Intégrer des critères de transition énergétique dans les documents d'urbanisme

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours :

Cette action a été modifiée en 2021 suite au COPIL pour élargir son champ d'action. Au départ, il s'agissait d'inciter à l'installation de chauffe-eau solaires dans les logements existants et une convention pour l'amélioration du cadre de vie avait été signée avec l'ensemble des bailleurs sociaux. Par la suite en 2020 et 2021 la CINOR a réalisé des ateliers avec les communes pour proposer des mesures de transition écologique à appliquer dans les PLU. Ces propositions ne sont pas des prescriptions. Ces critères seront appliqués dans le SCoT de la CINOR lors de sa révision qui devrait avoir lieu prochainement.

Points d'attention : Les indicateurs de la nouvelle action n'ont pas été définis, ce qui complique le suivi de sa mise en œuvre. De plus, il s'agit d'une action qui se déroule sur plusieurs années (durée de révision des documents d'urbanisme) qu'il faudra donc poursuivre dans la durée. Attention également au fait que la chargée de mission qui suivait ce dossier a quitté la CINOR sans être remplacée à ce jour.

Accompagner le déploiement du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

Cette action a également été transformée, passant de la mise en place d'un guichet unique d'accompagnement sur la construction, rénovation et exploitation de l'habitat à l'accompagnement au déploiement du SARE.

Plusieurs dispositifs portés par d'autres acteurs que la CINOR s'appliquent sur le territoire, au même titre que pour le reste de La Réunion : le SARE avec la Région Réunion, l'Etat et l'ADEME, le SLIME, le dispositif Eco solidaire et le dispositif Chèque photovoltaïque qui sont portés par la Région.

Point d'attention : Dans cette action, la CINOR n'est pas facilitatrice car ces actions se mettent en place sans son aide. Il pourrait être envisagé plus de coopération avec ces différents acteurs, pour que la CINOR apporte une plus-value par rapport à ce qui se fait déjà sur le territoire sans son intervention.

Accompagner la réalisation de bâtiments bioclimatiques ou à énergie positive

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Deux projets de bâtiments CINOR incluant des critères de développement durable sont en phase de consultation des entreprises (en juillet 2022) pour être livrés fin 2023 : la ressourcerie de Bagatelle et la bibliothèque du Chaudron. Les critères intégrés couvrent différents domaines allant de la production d'énergie à la végétalisation en passant par la ventilation naturelle ou l'utilisation de bois.

La ville de Sainte-Suzanne a également réalisé une école bioclimatique (Bertin) mais sans que le lien ne soit fait avec la CINOR.

Points d'attention : Cette action pourrait également être encouragée auprès d'autres acteurs du territoire (bailleurs, communes, etc.) et pas seulement sur le seul patrimoine de la CINOR. De plus, ces projets sont l'occasion de pousser l'ensemble des critères à leur maximum (en termes de production d'énergie pour tendre vers l'autoconsommation voire la surproduction d'énergie par rapport aux besoins, de réutilisation de l'eau de pluie pour les toilettes et l'arrosage, etc.) et pas seulement d'intégrer ces critères qui dans quelques années deviendront la norme, pour en faire de vrais bâtiments exemplaires.

Intégrer des certifications équivalentes à la NF Habitat HQE dans les opérations de logement social

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Une convention pour l'amélioration du cadre de vie dans l'habitat collectif a été signée en juillet 2019 avec l'ensemble des bailleurs sociaux. La convention incite les bailleurs à s'engager dans la certification NF Habitat HQE mais ne revêt pas de caractère obligatoire.

Points d'attention : Le nombre de logements aidés par la CINOR est en baisse depuis 2018 (819 en 2018, 745 en 2019 et 474 en 2020). Il faut poursuivre et fortifier le partenariat avec les bailleurs sociaux pour qu'ils intègrent au maximum des critères de construction écologique dans leurs projets. Le lien avec la SODIAC et la SHLMR a l'air bien établi mais les relations avec les autres bailleurs sont à renforcer.

Lancer un appel à projet pour accompagner les entreprises à mettre en place des bonnes pratiques

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

Pour cette action la CINOR a choisi de travailler avec l'association Technopole sur la zone d'activité de la TECHNOR. Une réunion a eu lieu en avril 2021 mais la crise sanitaire a complexifié la mise en place de cette action car le lien avec les entreprises était trop difficile à faire. La question se pose de conserver ou non cette action, ou de la modifier en concertation avec la Technopole et/ou la CCIR pour réfléchir à un dispositif permettant d'engager des entreprises du territoire dans la transition avec des objectifs et des résultats mesurables.

Pistes de progrès

Les principales pistes de progrès sur cet axe concernent la **mise en réseau** et **l'entraînement des autres acteurs du territoire** (communes pour la réalisation d'audits énergétiques et de travaux, la construction de bâtiments bioclimatiques et l'intégration de critères de développement durable dans les documents d'urbanisme, Région pour le déploiement du SARE, bailleurs sociaux pour la construction de bâtiments bioclimatiques et la construction systématique de bâtiments certifiés HQE, etc.).

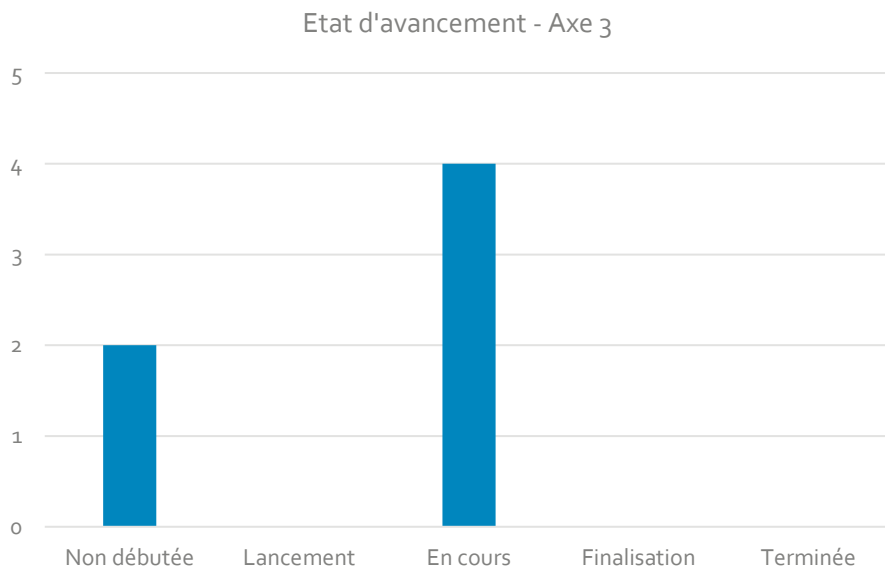
Cependant, le non-remplacement de la chargée de mission PCAET qui avait un profil plutôt urbanisme – aménagement constitue un frein à la mise en place de ces actions (par manque de temps et perte de la compétence spécifique).

Le **recrutement d'un économe de flux** grâce à l'AAP Palétuvier 2 permettra d'améliorer la gestion des flux du patrimoine CINOR.

Axe 3 – Encourager la mobilité durable

L’Axe 3 du PCAET de la CINOR rassemble 6 actions, son niveau d’avancement moyen est estimé à 25 %, avec deux actions non débutées.

Le niveau d’avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.3 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
3	Encourager la mobilité durable	Réduction de la part modale de la voiture		Non débutée
		Développement du vélo		En cours
		Alternatives à la voiture individuelle		En cours

		Transition du transport de personnes vers le bioGNV		En cours
		Transition du transport privé vers des VE		Non débutée
		PDM de l'aéroport		En cours

Réduire la part modale de la voiture

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : ████████

Cette action n'a pas été mise en œuvre car la CINOR n'a pas la compétence sur le stationnement et les voiries, et ne travaille pas avec les communes membres sur ces sujets.

Pour débloquent cette situation, le lien peut être fait avec les référents des communes par le biais de la direction des mobilités de la CINOR. Il s'agirait dans un premier temps de sensibiliser les agents CINOR sur l'importance de travailler sur ces sujets avec les communes. L'équipe Développement Durable peut ensuite par exemple orienter les communes pour se former sur les enjeux liés à l'apaisement des centres-villes ou la mise en place de voies réservées aux vélos ou aux transports en commun.

La CINOR peut aussi engager ce travail de réaffectation des voies (vélo ou transport en commun) sur le parc TECHNOR qui lui appartient.

Encourager le développement du vélo

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : ████████

Le schéma directeur vélo a été présenté en conseil communautaire en mars et avril 2021 mais il n'est pas adopté à ce jour. Idem pour le Plan De Mobilité interne de la CINOR, bien que son projet de réalisation ait été adopté en décembre 2019, celui-ci n'a toujours pas été rédigé ni adopté.

La CINOR teste actuellement un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (30 vélos). La ville de Saint-Denis a mis en place un système de vélos en libre-service mais la CINOR n'a pas été associée au projet.

Points d'attention : Les voies vélos ainsi que les aménagements vélo (abris, arceaux, etc.) doivent encore être développés et sécurisés. Dans un contexte de hausse du prix des carburants, le vélo est une alternative crédible à la voiture et la communication sur les services et aménagements en faveur du vélo de la CINOR pourrait être renforcée. De plus, le lien avec les projets des communes reste encore à parfaire pour coordonner les projets. De même, l'adoption du schéma directeur vélo est un prérequis pour permettre de donner aux différents acteurs une vision claire du développement du vélo sur le territoire et pour faciliter la coordination entre les projets.

Développer des alternatives à la voiture individuelle (en lien avec le PDU/ schéma des mobilités)

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Le transport par câble a été mis en service entre Chaudron et Bois de Nèfles en mars 2022. Un autre tracé est à l'étude (La Vigie-Bertin).

La CINOR portait un projet de tramway du Barachois à Duparc (13km) pouvant accueillir 60 000 voyageurs/jour à court terme et 80 000 – 100 000 à moyen terme (TAO). En comparaison du transport par câble mis en service et prévu pour accueillir 6 000 voyageurs/jour il s'agissait d'un projet beaucoup plus impactant pour offrir une alternative aux voyageurs. Cependant en raison d'un désaccord entre la Région qui portait un autre projet de tramway sur la même zone et la CINOR, aucun des deux projets n'a abouti. Les différents acteurs du territoire s'accordent pourtant pour dire qu'un réseau ferré est indispensable dans le nord de La Réunion.

Points d'attention : Une enquête sur les parts modales des différents moyens de transport est incontournable pour mesurer les effets de la politique de mobilité de la CINOR. Les projets de transport par câble ne doivent pas occulter les extensions de TCSP et la réflexion sur un tramway qui apporteront plus de report modal.

Accompagner la transition du transport routier de personnes vers le GNV et le bio GNV

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Une convention a été signée avec la Région pour réaliser une étude de faisabilité afin d'implanter une station bioGNV sur le Grand Prado permettant d'alimenter 6 bus du réseau Car Jaune (Région) et 6 bus du réseau Citalis (CINOR).

Point d'attention : Cette action met plus de temps que prévu à se mettre en place, l'expérimentation de la station n'étant pas encore démarrée.

Accompagner la transition vers l'électromobilité du transport privé de personnes

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

Cette action n'a pas été mise en place, principalement car elle concerne des partenaires privés et qu'aucun partenariat n'existe à ce jour. Elle mériterait d'être redéfinie avec la CCIR (pilote) ou supprimée du plan d'actions, puisque la CINOR porte déjà une action en faveur de l'électromobilité (action 1.4 – Encourager la mobilité électrique durable).

Co-élaborer le plan de mobilité interentreprises sur la plateforme aéroportuaire en lien avec le RRTG

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

La S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros (SA ARRG) a élaboré son plan de mobilité. A ce jour, ce plan ne concerne que la société aéroportuaire et l'extension aux autres entités aéroportuaires n'a pas encore été réalisée. La CINOR doit favoriser la mise en lien des acteurs (et notamment la Région) pour l'élaboration du plan de mobilité interentreprises en lien avec les réseaux de transports.

Pistes de progrès

Sur cet axe dont **l'enjeu est prioritaire au regard des émissions de gaz à effet de serre** engendrées (le transport routier représente un quart des émissions du territoire d'après le diagnostic territorial du PCAET et crée par ailleurs un réel problème de congestionnement de la circulation), les actions peinent à être mises en place pour réduire significativement l'utilisation de la voiture. Les actions mises en avant concernent surtout le transport par câble, or son impact en termes de réduction d'impact du transport n'est que marginal.

La CINOR doit aller plus loin dans la mise en place d'actions pour réduire l'utilisation de la voiture, et à minima l'autosolisme, notamment travailler avec les communes pour **limiter l'accès des centres-villes aux voitures et offrir une alternative crédible** (encouragement du covoiturage, voies et aménagements cyclables dédiés et sécurisés, location de vélo, TCSP, etc.).

Par ailleurs, l'ADEME propose le financement d'un.e **chargé.e de mission mobilité** et cette opportunité devrait être saisie au plus vite par la CINOR pour faire avancer les dossiers mobilité. Cet axe est celui sur lequel la CINOR doit progresser beaucoup plus vite, et doit pouvoir mesurer les résultats de ses politiques à l'aide d'indicateurs pertinents.

Retours d'expérience – Aménagements vélo

Le CEREMA a produit une série de **41 fiches « vélo » regroupant des exemples de bonnes pratiques en matière d'aménagements cyclables**, destinées aux services opérationnels des collectivités⁶.

Le Club des villes et territoires cyclables, en partenariat avec l'ADEME, a également réalisé un **guide sur le coût des politiques vélo avec plus de 30 retours d'expériences de collectivités**⁷. Plus généralement le guide présente des exemples réussis de recul de la place de la voiture sur des territoires, en faveur de mobilités actives.

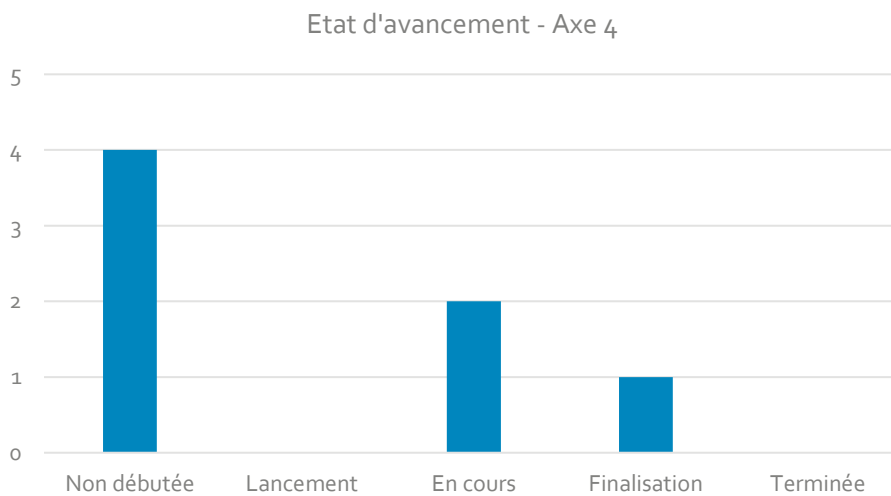
⁶ [Vélo Aménagements - Recommandations et retours d'expériences | Publications du Cerema](#)

⁷ [guide-le-cout-des-politiques-velo-\(interactif\).pdf \(villes-cyclables.org\)](#)

Axe 4 – Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie

L’Axe 4 du PCAET de la CINOR rassemble 7 actions, son niveau d’avancement moyen est estimé à 28 %. C’est l’axe avec le plus d’actions non débutées et le deuxième axe avec le plus faible niveau d’avancement.

Le niveau d’avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.4 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
4	Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie	Etude sur l'impact du changement climatique		Non débutée
		Plan de gestion des sédiments		Non débutée

		Critères environnementaux dans la commande publique		Finalisation
		Ecologie industrielle et territoriale		En cours
		Surveillance de la QA près de l'aéroport		Non débutée
		Economie circulaire dans les écoles / gaspillage alimentaire		Non débutée
		Surveillance QA et impact sur la santé		En cours

Mener une étude prospective sur l'impact du changement climatique pour le territoire de la CINOR

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours :

L'échelle la plus adaptée pour porter une étude sur l'impact du changement climatique semble être l'échelle régionale tant les problématiques sont communes et pour mutualiser les moyens des différents acteurs de l'île. L'ADEME s'est proposée pour accompagner cette étude et le cahier des charges est en cours de co-construction avec différents partenaires.

Point d'attention : La CINOR doit être pro-active sur cette action et ne pas la faire reposer sur l'ADEME ou d'autres acteurs (participation active à la rédaction du cahier des charges, contact avec les partenaires pour faire avancer le sujet).

Mettre en place un plan de gestion des sédiments

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours :

Un plan de gestion des sédiments a été réalisé dans le cadre de l'exploitation du Port de Sainte-Marie mais l'opportunité d'en faire un à l'échelle de tout le territoire de la CINOR mériterait d'être questionnée avec la direction eau pluviale et GEMAPI.

Intégrer des critères environnementaux et la demande de labels dans la commande publique

Etat d'avancement : Finalisation

Dynamique en cours : 

En 2021, 53% des marchés intègrent des critères de jugement des offres relatif à la performance environnementale et 95% des marchés intègrent des clauses d'exécution relatifs à la performance environnementale. Les critères portent sur la gestion des déchets, de l'eau, l'impact des transports, la performance énergétique ou encore l'alternative aux produits phytosanitaires. Cependant à ce jour rien n'est mis en œuvre pour assurer la vérification de la mise en œuvre des critères.

Mener une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale sur une zone d'activité

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Un premier atelier de mise en relation d'entreprises a eu lieu sur la zone de La Mare en avril 2022 (16 entreprises participantes), avec l'aide du bureau d'études Synergie Péi (expert en création et animation de réseau d'EIT). Un deuxième atelier est prévu dans la zone aéroportuaire en partenariat avec la Région et l'aéroport.

Point d'attention : La CINOR doit accompagner la mise en place de projets pour réduire les flux des entreprises dans la durée et pas seulement soutenir leur mise en relation.

Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air à proximité de l'aéroport

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

Une étude a été menée en 2013 par Atmo sur commande de la SA Roland Garros mais l'action est à l'arrêt. La question du portage et du financement d'une étude complémentaire et d'une éventuelle station de surveillance n'est pas tranchée et la CINOR doit se poser la question du degré d'implication souhaité dans cette action (partenaire – observateur ou co-financier). Un échange avec la CINOR, la DGAC, l'aéroport et Atmo Réunion est prévu début 2023 pour relancer ce dossier.

Instaurer une démarche d'économie circulaire en lien avec l'alimentation dans les établissements scolaires / gaspillage alimentaire

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

La CINOR souhaite lancer un appel à projet permettant aux écoles de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Cependant, la date prévisionnelle de lancement était projetée en 2020, puis a été décalée en 2021 puis une nouvelle fois en 2022. A ce jour l'action n'est pas encore lancée.

Surveiller la qualité de l'air et son impact sur la santé

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Atmo Réunion suit en permanence la qualité de l'air sur les 5 stations de surveillance du territoire et l'indice de qualité de l'air est qualifié de bon à très bon.

Point d'attention : Le cadastre des émissions de polluants atmosphériques, attendu depuis plusieurs années, n'a toujours pas été réalisé par Atmo Réunion. De même l'installation d'une station de surveillance dans le parc de la Trinité n'est toujours pas effectif, en cours depuis plusieurs années.

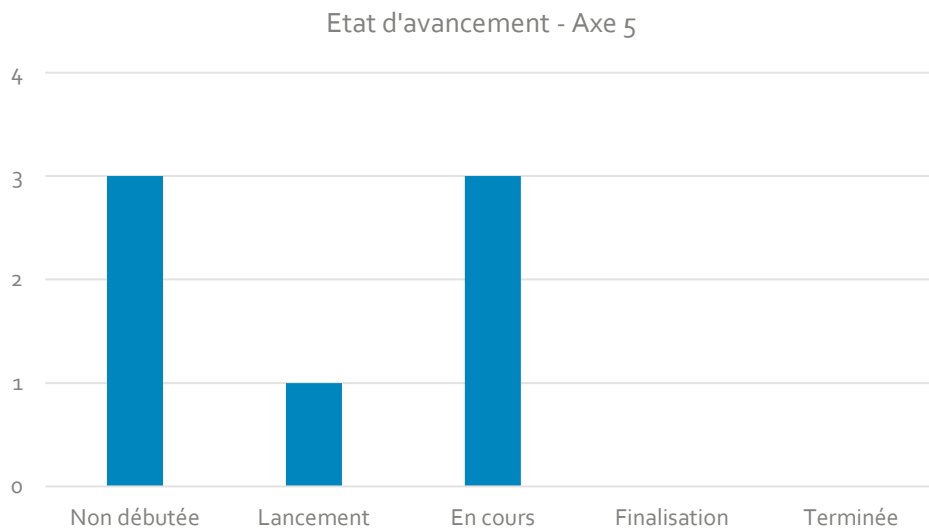
Pistes de progrès

Sur cet axe dont les actions reposent beaucoup sur des partenariats avec des entités extérieures, la CINOR n'a que peu avancé. Un vrai **travail partenarial** et de mise en réseau, notamment avec les entreprises du territoire, doit être mené pour poursuivre les efforts. Ce volet « adaptation » a toute son importance au vu des changements climatiques en cours et à venir sur le territoire et il est pour l'instant relégué au second plan. Il faudrait le renforcer, en lien avec les actions de l'axe 5 (notamment sur la végétalisation et la consommation locale).

Axe 5 – Préserver les milieux naturels et les ressources

L'Axe 5 du PCAET de la CINOR rassemble 7 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 22 %, c'est l'axe qui connaît le plus faible niveau d'avancement.

Le niveau d'avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.5 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
5	Préserver les milieux naturels et les ressources	Réduction, réemploi et valorisation des déchets		En cours
		Optimisation de la collecte des DMA		En cours
		Traitement des DMA		En cours

	Jardins partagés et projets d'agriculture urbaine		Lancement
	Mise à disposition de plantes aux habitants		Non débutée
	Pérennisation de la filière bois d'œuvre locale		Non débutée
	Consommation agricole locale et de qualité		Non débutée

S'engager dans une démarche réduction, réemploi, valorisation pour réduire les déchets

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Cette action concerne la mise en œuvre du CODEC (contrat d'objectifs déchets pour l'économie circulaire), contractualisé avec l'ADEME en septembre 2019 et comportant 18 actions. Le bilan de novembre 2021 fait état de 9 actions engagées, 5 actions en préparation et 4 actions à lancer au bout de deux ans de mise en œuvre. Les deux axes sur lesquels les efforts sont à accentuer sont l'axe 2.1 « L'offre et les acteurs économiques du territoire » (aucune action lancée à ce jour) et l'axe 2.2 « La demande et les comportements des consommateurs » (une seule action lancée). D'autre part, la CINOR a obtenu le label Economie Circulaire de l'ADEME.

Point d'attention : Initialement la CINOR disposait de 2 chargées de mission pour la mise en œuvre du CODEC. L'équipe a été réduite à 1 personne en 2020.

Suite à une réorganisation interne, la chargée de mission CODEC restante travaille en binôme avec la chargée de mission PLPDMA dans le pôle « Economie Circulaire ».

Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

La sous-action prévoyant la mise en place de la collecte séparée des biodéchets est en cours de mise en place avec plus de 470 tonnes de biodéchets collectés en 9 mois en 2021 sur le territoire. La collecte ne concerne pas encore tous les quartiers, le déploiement des bacs de collecte étant en suspens depuis plusieurs mois. Un défaut de communication lors de leur mise en place ainsi que la crise sanitaire ont retardé le déploiement du dispositif.

La sous-action prévoyant la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative n'a quant à elle pas encore été déployée, la démarche ayant été mise à l'arrêt depuis le déploiement de la collecte des biodéchets.

Point d'attention : Ces actions sont structurantes pour diminuer significativement la quantité d'ordures ménagères enfouies et doivent être traitées en priorité. La CINOR doit se reposer la question de la mise en place de la TEOMi.

Développer des solutions de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Le centre de valorisation multi-filières INOVEST est en service depuis fin 2020. Cependant à ce jour les CSR (combustibles solides de récupération) ne sont pas valorisés en énergie comme cela était initialement prévu. Le SYDNE a relancé les discussions avec ALBIOMA pour valoriser le CSR sur la centra thermique de Bois Rouge. La recherche de foncier pour le nouvel ISDU se poursuit. Le dialogue a repris au mois de décembre 2022 entre le SYDNE et ses adhérents.

Point d'attention : Le dossier de valorisation des CSR reste à finaliser.

Accompagner le développement de jardins partagés et de projet d'agriculture urbaine

Etat d'avancement : Lancement

Dynamique en cours : 

Le territoire compte 19 jardins partagés mais la CINOR n'a pas été particulièrement moteur dans ces projets. La collectivité a mis en place 3 ruches sur le site du Grand Prado et organisé un événement de sensibilisation à la protection des abeilles en juin 2022.

Point d'attention : En plus du travail sur le déploiement de ruches sur son patrimoine, la CINOR doit travailler avec les autres acteurs du territoire pour faciliter des projets portés par d'autres structures et démultiplier son impact.

Mettre à disposition des plantes aux habitants et aux porteurs de projets pour encourager la végétalisation

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

Cette action qui consistait à mener des actions de distribution de plantes auprès d'habitants et dans les écoles du territoire pour encourager la végétalisation mériterait d'être redéfinie. En effet, à la place la CINOR a mené des actions avec des partenaires institutionnels en faveur de la biodiversité : participation à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité, participation à la

démarche DAUPI (Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes) et une réflexion est en cours avec le Conseil Départemental pour intégrer le plan 1 million d'arbres.

Participer à la pérennisation de la filière bois d'œuvre locale

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

A ce jour la CINOR n'a pas engagé de discussion avec l'ONF sur les possibilités de partenariat pour participer à la pérennisation de la filière bois d'œuvre locale. La proposition a été faite d'intégrer l'utilisation de bois d'œuvre local dans les documents d'urbanisme mais ceux-ci ne sont pas encore validés et aucun marché public de la CINOR n'intègre l'utilisation de bois d'œuvre local. En l'état actuel, cette action mériterait d'être redéfinie, en collaboration ou non avec l'ONF, ou intégrée directement dans l'action 2.2 d'intégration de critères de transition écologique dans les documents d'urbanisme.

Encourager la consommation agricole locale et de qualité

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

La CINOR ne mène pas d'action pour promouvoir l'agriculture locale et n'a pas intégré les produits locaux ou issus de l'agriculture biologique dans sa commande publique. Elle co-finance la plateforme pour l'alimentation durable prévue par Qualitropic mais cette action mériterait d'être redéfinie avec la Chambre d'Agriculture (co-pilote initial) pour atteindre son objectif de promotion d'une agriculture locale et de qualité. Eventuellement elle pourrait porter sur un accompagnement des communes membres pour l'intégration de plus de produits locaux et bio dans la restauration scolaire.

Pistes de progrès

Sur cet axe les actions portant sur les déchets ont avancé sous l'angle du CODEC mais les actions les plus « difficiles » de mise en place de la collecte des biodéchets, de mise en place de la TEOMi et de développement de filières de traitement avec le SYDNE peinent à devenir effectives.

Les autres actions sont soit en phase de lancement, soit n'ont pas débuté, et sont un peu différentes des actions prévues initialement. Sur cet axe, la CINOR est plus dans une démarche de saisir des opportunités qui se présentent, portées par des partenaires extérieurs, que dans une vraie démarche de promotion et mise en œuvre de son plan d'actions.

Retour d'expérience – Mise en place de la tarification incitative

L'ADEME et AMORCE ont élaboré une guide pratique « **Tarification incitative : conseils et retours d'expérience** » réunissant le retour d'expérience de 15 collectivités de différentes tailles sur la mise en place de la tarification incitative et présentant les clés de réussite de la mise en place opérationnelle d'un tel outil⁸.

Les enseignements sur la mise en place de la tarification incitative permettent de conclure qu'elle constitue un outil intéressant favorisant la baisse des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles présentées à la collecte notamment grâce au développement du compostage individuel et à l'amélioration de la valorisation des déchets par une amélioration du tri et de certains apports en déchèteries.

Quelques chiffres :

- Communauté d'agglomération du Grand Besançon : entre -1,3% et -5,5% par an d'OMR suite à la mise en place de la redevance incitative
- SICTOM de la Région d'Auneau : les OMR ont diminué de 24% entre 2010 et 2014 suite à la mise en place conjointe de la TEOMi et du PLPD

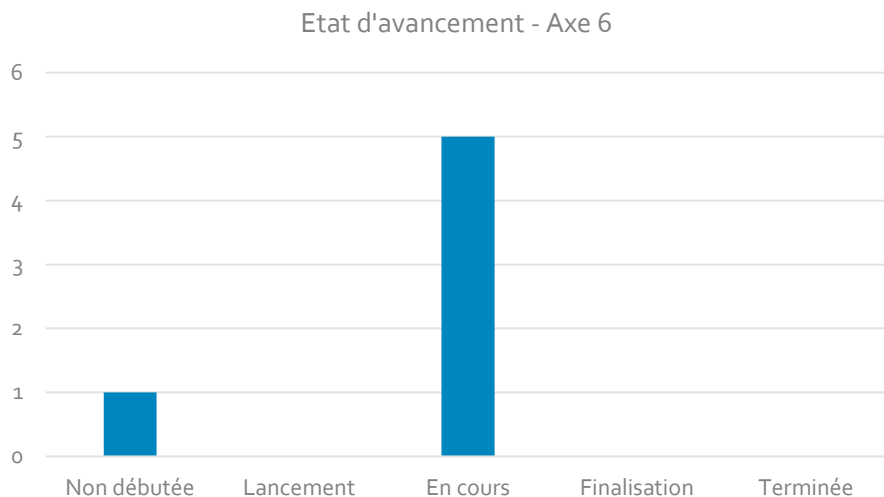
La communauté d'agglomération Ardenne Métropole a développé en janvier 2022 un manuel d'information sur la mise en place de la TEOMi, adoptée en septembre 2021 : [Jetons moins et trions mieux, la TEOMi en 15 questions / réponses](#)

⁸ [Tarification-incitative-conseils-et-retours-experience-8057.pdf \(ademe.fr\)](#)

Axe 6 – Mobiliser le territoire à travers une gouvernance partagée

L'Axe 6 du PCAET de la CINOR rassemble 6 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 42 %, avec une seule action non débutée.

Le niveau d'avancement des actions se répartit ainsi :



4.1.6 ANALYSE QUALITATIVE ET PISTES DE PROGRES

N° AXE	INTITULE DE L'AXE	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
6	Mobiliser le territoire à travers une gouvernance partagée	Animation du PCAET		En cours
		Formation des élus et du personnel		En cours
		Organisation d'événements		En cours

		Renforcement des moyens		En cours
		Soutien à des projets exemplaires		Non débutée
		Sensibiliser le public scolaire		En cours

Animer et suivre la démarche PCAET pendant toute sa durée de vie

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Le PCAET est bien dans une dynamique de mise en œuvre et de suivi, avec un comité technique et un comité de pilotage qui se tiennent chaque année depuis son adoption. La convention de financement signée avec l'ADEME en 2018 et qui nécessite l'envoi d'un rapport annuel d'avancement joue en faveur de cette dynamique d'animation et suivi du PCAET.

Point d'attention : Alors que l'équipe au sein de la Direction Développement Durable comptait en 2019 deux chargés de mission PCAET et deux chargées de mission économie circulaire, les effectifs ont été réduits de moitié sur ces thématiques. Le recrutement d'un.e chargé.e de mission biodiversité est en cours mais les actions du PCAET et du CODEC reposent à présent sur seulement deux personnes au lieu de quatre. Des recrutements sont à envisager pour venir les suppléer et pouvoir poursuivre dans la dynamique initiée la première année.

Les pilotes et partenaires font état d'une communication limitée en-dehors des COTECH / COPIL et souhaiteraient plus d'information sur l'avancement du programme d'actions pour se sentir plus impliqués.

Organiser une formation par an minimum pour les élus et le personnel sur les enjeux du PCAET

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

En 2019, une session de formation avait permis de sensibiliser les élus sur le changement climatique et en 2020 les nouveaux élus ont également été formés. Il est prévu une formation sur la mobilité durable début 2023 pour préparer les élus aux états généraux de la mobilité de La Réunion.

Durant la Semaine Européenne Développement Durable 2022, il a été mis en place 2 ateliers de Fresque du Climat à destination des agents CINOR pour informer et sensibiliser sur les enjeux du changement climatique. L'opération sera réitérée en 2023.

Points d'attention : Il n'y a pas eu de formation des élus depuis deux ans sur le climat ou d'autres thématiques spécifiques associées au PCAET (énergie, mobilité durable, etc.).

Organiser des événements permettant aux différents acteurs de s'approprier les enjeux du PCAET

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Au cours des trois années de mise en œuvre du PCAET, plusieurs événements se sont tenus pendant lesquels la CINOR a communiqué sur son plan climat et fait de la sensibilisation : semaine européenne du développement durable (à destination des agents CINOR), semaine européenne de réduction des déchets, salon de l'étudiant, salon de l'écologie, marche pour le climat, salon de la maison, etc.

Point d'attention : La communication sur le PCAET n'atteint que très peu les habitants du territoire, qui ne sont globalement pas au courant de l'existence d'un plan climat sur le territoire et des actions entreprises par la CINOR et ses partenaires sur le climat. De même, les entreprises et industries du territoire ne sont pas destinataires de communication spécifique sur les actions du plan climat.

Renforcer les moyens de la direction développement durable et avoir un référent PCAET dans chaque commune

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

En 2019 la direction Développement Durable comptait 6 ETP, dont deux chargés de mission PCAET et deux chargées de mission économie circulaire. En 2020 et 2021 l'effectif s'est réduit à 5 ETP avec une personne en moins sur l'économie circulaire. Enfin en 2022, l'effectif a été réduit de moitié par rapport à 2019 : la direction ne compte plus que trois personnes titularisées dont une seule pour le PCAET. Les missions relatives à la biodiversité ne sont pas portées.

Le nombre de personnes ne paraît pas suffisant pour poursuivre et amplifier la dynamique initiée lors de l'adoption du PCAET.

Du côté des communes, aucun.e référent.e n'a été identifié.e pour suivre le sujet du PCAET et le lien avec les communes est assez faible. Certaines communes ont fait état du besoin que la CINOR s'intéresse plus à leurs projets pour se sentir plus considérées et impliquées dans les actions qui sont menées par l'intercommunalité. En l'état chaque collectivité avance seule.

Dédier une enveloppe financière annuelle au soutien de projets exemplaires « labellisés PCAET »

Etat d'avancement : Non débutée

Dynamique en cours : 

L'action a été réorientée pour accompagner les entreprises à atteindre un label existant. L'accompagnement en ingénierie est destiné en particulier aux restaurants et hébergeurs, ainsi qu'aux entreprises ayant des projets éco-innovants avec la Technopole. Néanmoins l'action s'éloigne de l'objectif initial qui était de faire connaître le PCAET et de créer une émulation en encourageant les entreprises à proposer des projets « PCAET-compatibles » pour le territoire.

Sensibiliser le public scolaire aux enjeux du PCAET et organiser des challenges chaque année dans les écoles

Etat d'avancement : En cours

Dynamique en cours : 

Plusieurs types d'interventions ont lieu dans les écoles du territoire :

- sur l'air avec ATMO,
- sur le réchauffement climatique, l'économie circulaire, l'énergie et les déchets avec les petits débrouillards,
- sur l'eau et l'assainissement avec l'Office de l'eau,
- sur la permaculture avec Omega Formation.
- sur les filières REP avec le SICR

D'autres sujet sont en cours d'étude :

- Visite des jardins du Chaudron avec Runaction
- Visite du Grand Prado avec Runeo et Sciences Réunion
- Sensibilisation sur la biodiversité et la pratique du vélo

Point d'attention : Il manque de coordination entre les différents acteurs pour s'assurer de la cohérence des interventions dans le cadre d'un parcours de formation. De plus à ce jour les challenges inter-écoles n'ont pas encore été lancés.

Pistes de progrès

Sur cet axe transversal, garant de la réussite du PCAET, le bilan est plutôt mitigé : la CINOR soutient les actions auprès du public scolaire et propose de l'information et de la sensibilisation lors de plusieurs événements dans l'année ; néanmoins la **diminution par deux du nombre de personnes de la direction Développement Durable** depuis l'adoption du PCAET n'est pas encourageante.

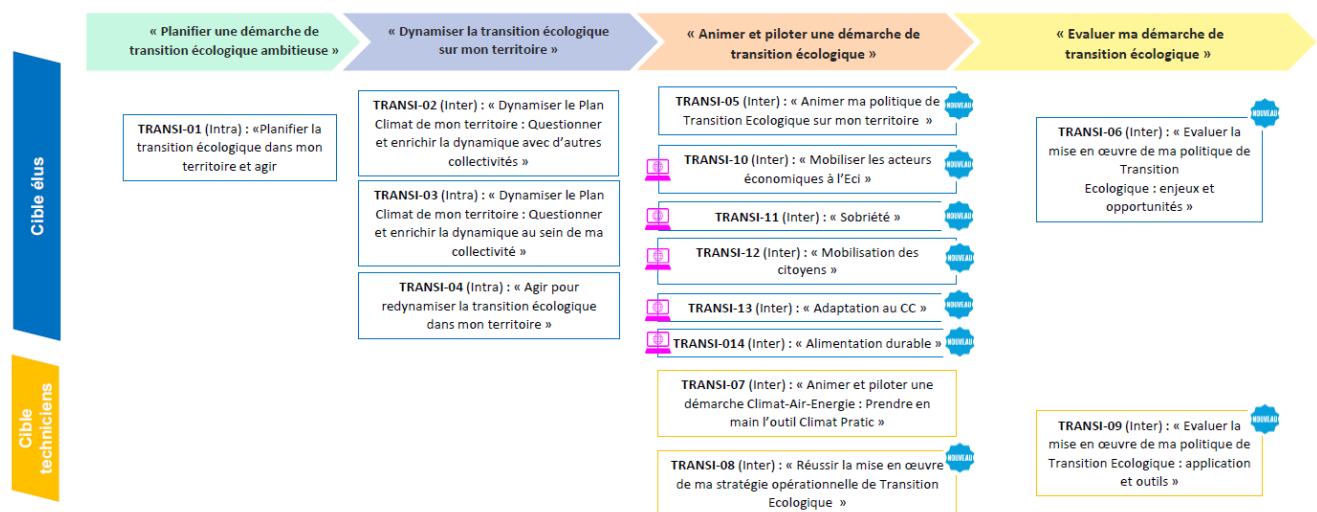
De même, sur le sujet de **la formation et de la mobilisation des élus et agents**, les marges de progrès sont conséquentes car depuis deux ans personne n'a reçu de formation sur le sujet climatique, ni sur des thématiques associées au PCAET. Un « club climat » interne à la CINOR pourrait par exemple être mis en place pour diffuser les informations sur les actions du plan climat et discuter de la mise en œuvre d'actions au sein de la collectivité.

Des **réunions et échanges plus réguliers avec les communes membres ainsi qu'avec les partenaires du PCAET** permettraient d'identifier plus d'actions à mener conjointement, et également plus de synergies entre les différents acteurs du territoire. En cela la CINOR jouerait plus son rôle de « coordinateur ».

Formations ADEME

De nombreuses formations sont proposées par l'ADEME et peuvent être organisées en présentiel à la CINOR : il existe des **formations transversales** telles que réussir la mise en œuvre de votre stratégie opérationnelle de transition écologique, s'adapter au changement climatique (spéciale Outre-mer) ou encore redynamiser la transition écologique sur son territoire, mais également des **formations thématiques** sur la sobriété, l'alimentation durable, la mobilisation des citoyens, etc.

Il faut se saisir de ces opportunités de formations gratuites organisées par l'ADEME et animées par des formateurs experts pour **construire un programme de formation complet et régulier des élus et agents de la collectivité** : [Découvrez les thématiques de nos formations - ADEME Formation](#)



Exemples de modules de formation à la transition écologique proposés par l'ADEME

Informations relatives aux moyens engagés

LES MOYENS HUMAINS

Le PCAET est porté au sein de la CINOR par la direction Développement Durable.

Lors de l'adoption du PCAET (début 2019), la direction était composée de :

- 2 chargés de mission PCAET
- 2 chargés de mission économie circulaire
- 1 chargé de mission PLPDMA
- 1 autre chargé de mission

Soit 6 personnes au total, dont 2 chargées spécifiquement de faire avancer les actions du PCAET.

Or depuis son adoption, la dynamique observée est à la baisse. En effet, en 2022 l'équipe n'est plus composée que de :

- 1 chargé de mission PCAET
- 1 chargée de mission économie circulaire
- 1 chargé de mission PLPDMA

La division par deux des effectifs de la direction Développement Durable entre l'adoption du PCAET et le bilan à mi-parcours n'est pas encourageante, même s'il est à noter que 3 postes titulaires de la fonction publique ont été ouverts en septembre 2022 (PCAET, économie circulaire et biodiversité), ce qui en fait des postes pérennes.

Dans les autres services, la CINOR n'a pas encore saisi l'opportunité proposée par l'ADEME de se doter d'une personne chargée de la mobilité durable (rappelée lors du COFIL de lancement).

Retour d'expérience – Perpignan Métropole Méditerranée (270 000 hab.)

Pour mener à bien la politique climat-air-énergie, la collectivité est structurée comme suit :

- Le service développement durable porte la politique globale de transition écologique et est composé de **2 agents à temps plein** sur cette mission ;
 - Le service énergie, mutualisé avec la ville centre, porte le volet patrimoine dont la certification ISO 50001 (**4 ETP**) ;
 - Par ailleurs **un agent à mi-temps** a la charge de la mobilité durable.
-

Pistes de progrès

Concernant les moyens humains, ils apparaissent **sous-dimensionnés** au regard des différents plans d'actions et démarches liés à la transition écologique portés par la CINOR : PCAET, CODEC, programme Territoire Engagé : Climat-Air-Energie et Economie Circulaire (voir figure ci-dessous). Leur baisse entre 2019 et 2022 présage d'une baisse du rythme des actions menées alors qu'au contraire une accélération est nécessaire pour maintenir le rythme et atteindre les objectifs de mise en transition du territoire. En particulier, la mobilisation des partenaires extérieurs à la CINOR (notamment les communes membres) est à accentuer et cela nécessite du temps.

De plus, afin d'assurer la bonne prise en compte des enjeux énergie climat dans les autres services, plusieurs actions pourraient être menées, par exemple :

- **Evolution des fiches de poste** de tous les agents afin d'intégrer les objectifs de transition écologique et les labellisations de la collectivité ; cela permettra de faire évoluer les pratiques et d'attirer des profils motivés par les enjeux de transition lors des recrutements ;

- **Identification de référents développement durable dans chaque service** et organisation de rencontres entre référents plusieurs fois par an pour faire ressortir les actions menées par les différents services et présenter les actualités Développement Durable.



FIGURE 4 : LES BESOINS D'INGENIERIE CLIMAT POUR LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DES ACTIONS CLIMAT

> BESOINS MOYENS HUMAINS (PAR AN À HORIZON 2025 - SNBC2)				
EN MOYENNE À L'ECHELLE RÉGIONALE	EN MOYENNE À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE	EN MOYENNE À L'ECHELLE D'UN EPCI	MINIMUM AGRÉGÉ À L'ECHELLE NATIONALE	ESTIMATION EN € (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)
> ÉLABORATION ET SUIVI DE LA STRATEGIE CLIMAT DE LA COLLECTIVITÉ				~ 3 000 ETP 200 M€
– Des agents dédiés au suivi et à l'animation transverse de la mise en œuvre des objectifs climat de la collectivité et du territoire	▶ 17 ETP	▶ 1 ETP	▶ 1 à 1,5 ETP	
– Pilotage de la politique d'achats responsables	▶ 2,5 ETP	▶ Non estimé	▶ 1 ETP	
> MAÎTRISE D'OUVRAGE DES INVESTISSEMENTS CLIMAT DE LA COLLECTIVITÉ				~ 9 000 ETP 550 M€
> BÂTIMENT				
– Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités	▶ 1 ETP/50000 m ² + 1 CEP/EPCI			
> MOBILITÉ				
– Développement des aménagements cyclables	▶ 3,5 ETP / 100 000 habitants			
> ÉNERGIES RENOUVELABLES				
– Réseaux de chaleur urbains	▶ 1 ETP/5 000 logements raccordés			
> DES MOYENS HUMAINS POUR ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE				~ 13 000 ETP 800 M€
> BÂTIMENT ET URBANISME				
– Accompagnement à la rénovation énergétique des logements	▶ 1 ETP tous les 15 à 20 000 habitants			
– Pilotage objectif ZAN	▶ Non estimé	▶ Non estimé	▶ 1 + 1 ETP/ SCOT	
> MOBILITÉ				
– Élaboration et suivi de la politique de mobilité durable	▶ Non estimé	▶ Non estimé	▶ au minimum 1 ETP	
– Animation et sensibilisation (vélo, covoiturage,...)	▶ 6 ETP / 100 000 habitants			
– Décarbonation du parc de véhicules (ZFE, IRVE)	▶ Non estimé	▶ 1 ETP + 1 ETP/ 10 Dpts	▶ 1,5 ETP/métropole + 2 ETP/ZFE	
> ÉNERGIES RENOUVELABLES				
– Favoriser le déploiement de projets ENR sur le territoire	▶ 5 à 10 ETP	▶ Non estimé	▶ 0,6 ETP (+ relais communes)	
> ALIMENTATION DURABLE				
– Restauration collective durable et projets alimentaires territoriaux	▶ Non estimé	▶ Non estimé	▶ 1 à 2 ETP	

©I4CE

Estimation des moyens humains nécessaires à la transition climat – Source : I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat)

LES MOYENS FINANCIERS

Comme en témoigne le niveau d'avancement du programme d'actions du PCAET, des budgets ont bien été alloués à sa mise en œuvre. Toutefois il n'y a pas de suivi des budgets par action du PCAET.

Ainsi, l'indicateur de l'action 6.4 du PCAET « Renforcer les moyens de la direction développement durable et avoir un référent PCAET dans chaque commune » qui concerne le suivi du budget annuel alloué aux actions du PCAET n'est pas renseigné dans le rapport de suivi annuel.

Par ailleurs, la collectivité ne dispose pas d'un budget analytique « Développement Durable » permettant d'identifier l'ensemble des dépenses en lien avec cette thématique, quel que soit le service porteur de l'action.

Le bilan financier de la collectivité permet seulement d'identifier les montants alloués à la direction Développement Durable. Ce bilan fait état sur les trois dernières années d'environ 300 k€ en investissement et 145 k€ en fonctionnement. En l'absence de budget analytique, cela n'est pas représentatif du montant financier réellement alloué aux actions du PCAET qui se retrouvent dans plusieurs budgets (transports, aménagement, etc.)

La collectivité dispose d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui couvre la période 2022-2026 et qui prévoit au total 28,5 M€ sur 5 ans pour la transition écologique, dont **4,6 M€ pour les actions du PCAET** (le reste étant consacré à la participation au SYDNE, à la création de ressourceries et de nouvelles déchetteries et à diverses autres actions concernant les déchets ou l'eau agricole – hors GEMAPI et eaux pluviales urbaines).

Des actions en faveur du PCAET se retrouvent également dans d'autres thématiques :

- **3 M€** sur 5 ans pour l'amélioration, la maintenance, l'aménagement du patrimoine bâti CINOR ;
- **7,3 M€** sur 5 ans pour les aménagements de voies et les acquisitions pour le développement de navettes et des modes doux ;

Ces montants sont à rapprocher du total prévu dans la PPI pour la période 2022-2026 qui s'élève à 300 M€ environ, la plus grande partie étant dédiée à l'aménagement et au développement économique, puis aux transports.

De plus, lors de l'adoption du PCAET, la direction Développement Durable a élaboré une PPI pour la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET entre 2021 et 2026. Le montant global estimé s'élève à 6,7 M€ sur 6 ans, dont 4,5 M€ pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et de vélos électriques sur le territoire.

Enfin, la collectivité recherche activement des financements pour permettre la mise en œuvre de ses actions. Par exemple, la CINOR a signé avec l'ADEME une convention de financement de 255 k€

sur 4 ans permettant de financer la mise en place des actions du PCAET, ainsi que des postes de chargé.es de mission. Elle a également signé avec l'ADEME une convention de financement relative au Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire d'un montant de 490 k€ sur 4 ans, qui concourt à l'atteinte des objectifs de l'axe 5 du PCAET.

Pistes de progrès

La mise en place d'un **budget analytique** permettrait d'identifier clairement la contribution pour la transition écologique et le climat de toutes les actions menées par la collectivité. La lecture budgétaire analytique faciliterait la compréhension des enjeux et des réalisations pour les élus et permettrait ainsi de communiquer auprès des habitants.

Les dépenses gagneraient également à être **analysées et arbitrées au regard de leur impact sur le climat** pour garantir que les choix qui sont faits vont bien dans le sens de la politique de transition écologique de la collectivité.

Enfin, **l'évaluation environnementale du budget de la collectivité**⁹ est un exercice qui peut être mené par la CINOR sur la base de la méthodologie proposée gratuitement par le think-tank I4CE - Institut de l'Économie pour le Climat (voir figure ci-dessous). Une évaluation environnementale du budget vise à qualifier les impacts sur l'environnement de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour différents objectifs environnementaux (climat, pollutions, fragmentation des habitats, utilisation des ressources naturelles, espèces exotiques, ...). Ses résultats permettent de mettre en regard la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires. Par la suite, la PPI pourrait être réalisée au regard de cette évaluation climat.

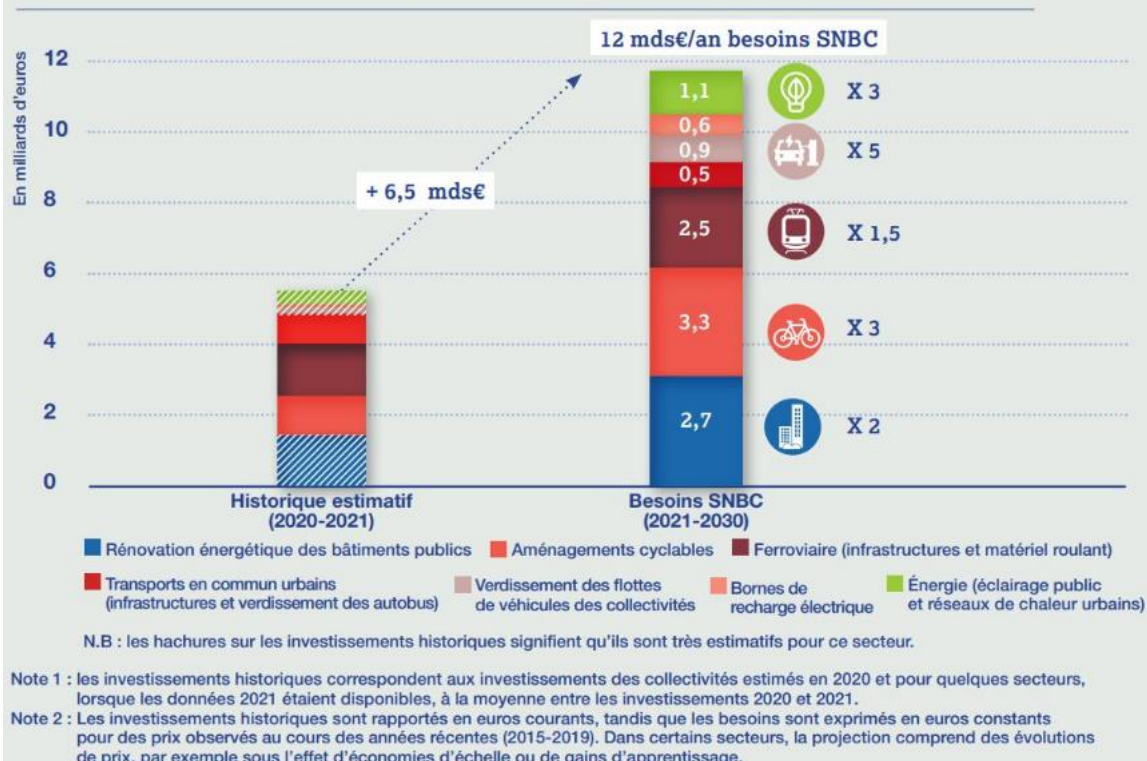
Par ailleurs, I4CE a évalué l'investissement des collectivités nécessaire pour atteindre les objectifs de neutralité carbone que s'est fixée la France. Ainsi, les collectivités devraient chaque année, dès aujourd'hui et jusqu'en 2030, réaliser environ + 6,5 milliards d'euros d'investissements climat additionnels¹⁰. **Le déficit d'investissement est particulièrement important dans les secteurs où les collectivités jouent un rôle clé (vélo, transports en commun, etc.).**

⁹ [Evaluation environnementale des budgets locaux : objectifs et démarche](#), I4CE, Septembre 2022 : [I4CE-EEB-Synthese-pour-decideurs.pdf](#)

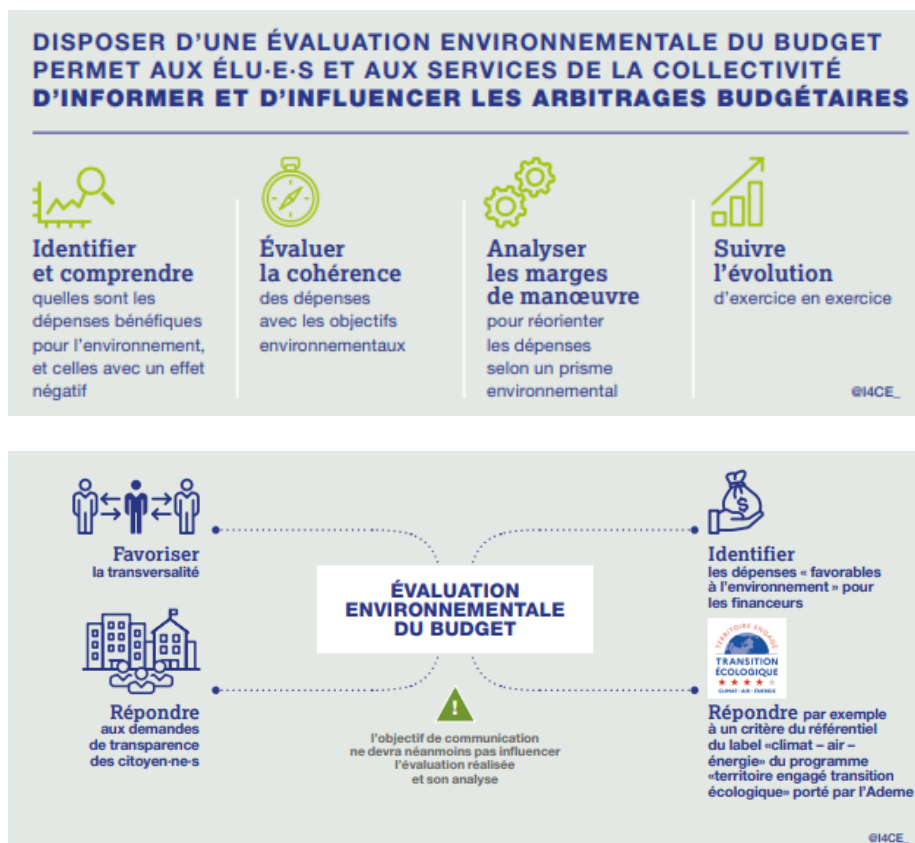
¹⁰ [Collectivités : les besoins d'investissements et d'ingénierie dans la neutralité carbone - I4CE](#)

FIGURE 2 : INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE CLIMAT : HISTORIQUE ET BESOINS SNBC (PAR AN POUR LA PERIODE 2021-2030)

@I4CE_



Besoins d'investissements des collectivités locales pour le climat – Source : I4CE



Les bénéfices d'une évaluation environnementale du budget – Source : I4CE

5

Synthèse et recommandations

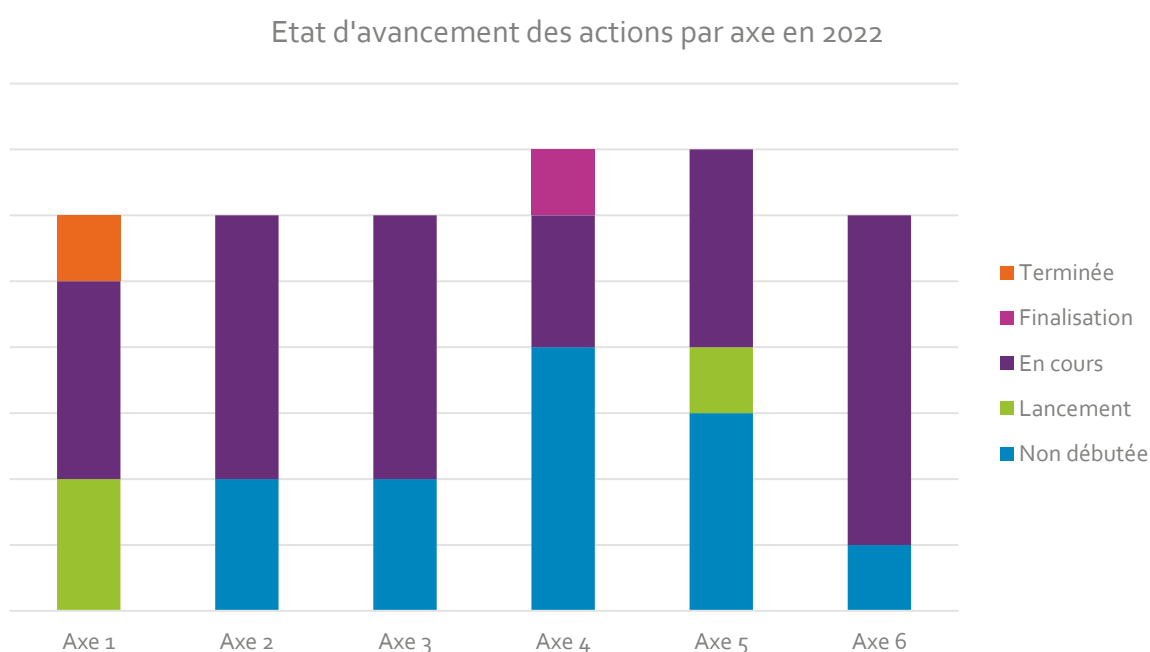
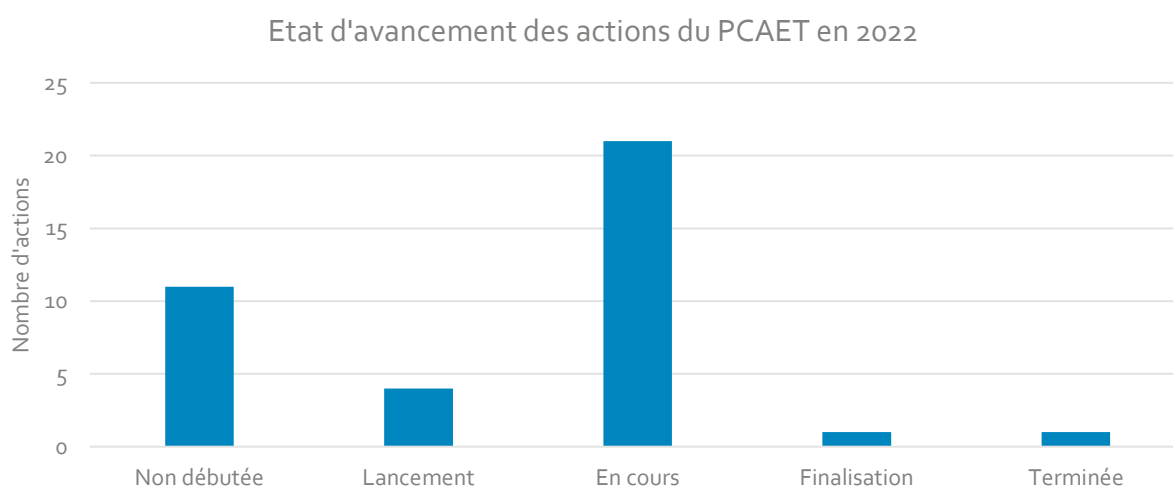


5.1 Synthèse de l'avancement du programme d'actions

Le PCAET a défini 38 actions et 120 sous actions dans 6 axes stratégiques.

Mi-2022, **76% des actions du PCAET ont été engagées**, soit 29 actions sur les 38 que compte le programme d'actions qui ont été démarrées.

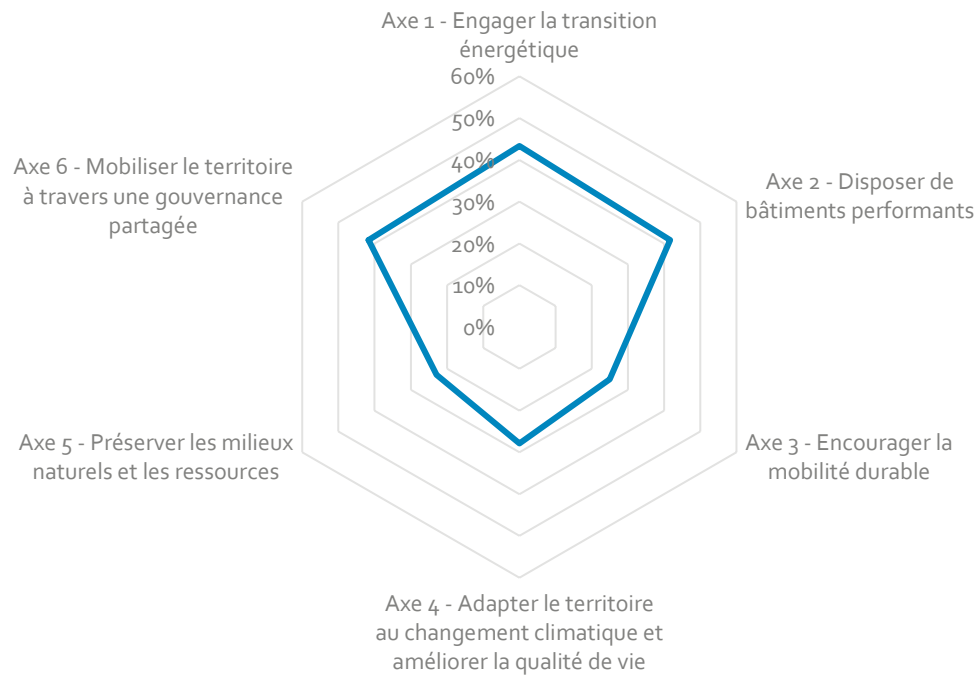
Les actions sont néanmoins à des niveaux d'avancement divers. **Le taux d'avancement moyen des actions est estimé à 33 % au bout de 3 ans, avec la répartition suivante :**



L'axe 1 – Engager la transition énergétique est le plus avancé avec toutes les actions débutées et une action terminée (labellisation Climat-Air-Energie).

Le niveau d'avancement moyen par axe est le suivant :

Pourcentage de réalisation moyen des actions



Le tableau ci-dessous présente le détail des actions, ainsi qu'une évaluation qualitative de leur dynamique.

Légende du tableau

- Niveau d'avancement qualitatif :
 - 0 % : Action non engagée
 - 1%-10 % : Lancement de l'action
 - 11%-89% : Action en cours
 - 90%-99% : Action en cours de finalisation
 - 100 % : Action finie ou en fonctionnement
- Evaluation qualitative de la dynamique de l'action :
 - Rouge : Action en difficulté
 - Orange : Pas de frein particulier
 - Vert : Bonne dynamique

Ainsi une action peut être à 60 % d'avancement mais voir toutes ces perspectives d'évolution bloquées (rouge) et une autre pas encore lancée, mais présenter toutes les garanties pour la suite (vert).

N° AXE	INTITULE DE L'AXE ET AVANCEMENT MOYEN	ACTION		AVANCEMENT
		Thème	Dynamique	Etat
1	Engager la transition énergétique 43%	Etude de potentiel EnR		Lancement
		Cit'ergie		Terminée
		Eclairage public		En cours
		Mobilité électrique		En cours
		Autoconsommation sur le patrimoine		En cours
		Econome de flux		Lancement
2	Disposer de bâtiments performants 33%	Audits énergétiques		En cours
		Critères de TE dans les documents d'urbanisme		En cours
		Programme SARE		Non débutée
		Bâtiments bioclimatiques		En cours
		Certification dans les logements sociaux		En cours
		AAP Entreprises		Non débutée
3	Encourager la mobilité durable 33%	Réduction de la part modale de la voiture		Non débutée
		Développement du vélo		En cours
		Alternatives à la voiture individuelle		En cours
		Transition du transport de personnes vers le bioGNV		En cours
		Transition du transport privé vers des VE		Non débutée
		PDM de l'aéroport		En cours
4	Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie 28%	Etude sur l'impact du changement climatique		Non débutée
		Plan de gestion des sédiments		Non débutée
		Critères environnementaux dans la commande publique		Finalisation
		Ecologie industrielle et territoriale		En cours
		Surveillance de la OA près de l'aéroport		Non débutée

		Economie circulaire dans les écoles / gaspillage alimentaire		Non débutée
		Surveillance QA et impact sur la santé		En cours
5	Préserver les milieux naturels et les ressources 22%	Réduction, réemploi et valorisation des déchets		En cours
		Optimisation de la collecte des DMA		En cours
		Traitement des DMA		En cours
		Jardins partagés et projets d'agriculture urbaine		Lancement
		Mise à disposition de plantes aux habitants		Non débutée
		Pérennisation de la filière bois d'œuvre locale		Non débutée
		Consommation agricole locale et de qualité		Non débutée
6	Mobiliser le territoire à travers une gouvernance partagée 42%	Animation du PCAET		En cours
		Formation des élus et du personnel		En cours
		Organisation d'événements		En cours
		Renforcement des moyens		En cours
		Soutien à des projets exemplaires		Non débutée
		Sensibiliser le public scolaire		En cours

5.2 Principales recommandations

Les principales pistes de progrès identifiées au cours de l'analyse sont résumées ci-dessous :

Axe stratégique	Principales recommandations
1 – Engager la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Faire plus de lien avec les communes pour la transition énergétique (par exemple sur l'étude de potentiel EnR) • Organiser au plus vite la visite annuelle Climat-Air-Energie et accentuer les actions pour viser le niveau de labellisation supérieur
2 – Disposer de bâtiments performants	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la mise en réseau et l'entraînement d'autres acteurs du territoire pour que les actions ne se concentrent pas exclusivement sur la CINOR et son patrimoine, et mieux recenser les actions réalisées par des partenaires • Recruter un économiste de flux via l'AAP Palétuvier 2
3 – Encourager la mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions pour réduire l'utilisation de la voiture et l'autosolisme : travailler avec les communes pour limiter l'accès des centres-villes aux voitures et offrir une alternative crédible (covoiturage, voies et aménagements cyclables dédiés et sécurisés, location de vélo, TCSP, etc.). • Recruter un.e chargé.e de mission mobilité (financement ADEME à saisir)
4 – Adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le travail partenarial et de mise en réseau avec les entreprises du territoire, mieux recenser et valoriser leurs actions
5 – Préserver les milieux et les ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les actions structurantes : TEOMi, collecte des biodéchets, valorisation des CSR, développement de filières de traitement avec le SYDNE
6 – Mobiliser le territoire à travers une gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens de la direction Développement Durable pour mettre en œuvre et suivre le PCAET • Former les élus et agents régulièrement sur les sujets du PCAET

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un « club climat » en interne pour échanger sur les sujets climat et accélérer la mise en œuvre d'actions • Organiser des réunions et échanges plus réguliers avec les communes et les partenaires du PCAET
Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Etoffer l'équipe de la direction Développement Durable • Faire un budget analytique « climat » et renforcer les moyens financiers alloués aux actions du PCAET (en particulier mobilité durable)
Rôle de coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des interlocuteurs auprès des communes membres et animer un réseau d'échanges • Faire une newsletter trimestrielle sur l'avancement du PCAET à destination des communes, des agents de la CINOR et des pilotes et partenaires • Réactiver les partenariats avec les chambres consulaires • Mieux coordonner les interventions scolaires • Communiquer auprès du grand public, et encourager la création d'une commission « transition écologique » formée aux enjeux au sein du Conseil de Développement

Au vu des indicateurs territoriaux, et malgré la mise en œuvre d'une partie des actions, la dynamique de transition écologique (diminution des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, sobriété) n'est pas encore engagée sur le territoire de la CINOR. Après trois ans de mise en œuvre du plan climat où les actions mises en œuvre concernent plutôt directement la collectivité, il faut pour les trois prochaines années **entraîner les autres acteurs et partenaires du territoire** dans la mise en transition. Pour cela il est nécessaire également de recenser leurs actions et de les valoriser (actions des communes et des partenaires socio-économiques).

De plus, pour infléchir la tendance, il est nécessaire de **mettre en œuvre plus de projet structurants** (sur la mobilité durable, sur la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, sur les déchets, sur l'adaptation au changement climatique) et ne pas seulement saisir des opportunités extérieures pour mettre en place des projets à faible impact.

Plus généralement, la dynamique globale qui était encourageante au moment de l'adoption du PCAET a tendance à s'essouffler (perte de moyens humains, peu d'engagement politique). Malgré une augmentation du budget de la direction Développement Durable en 2022, **les efforts pour répondre aux objectifs du PCAET doivent être amplifiés sur l'ensemble des domaines d'action et en particulier sur des domaines structurants comme la mobilité.**

5.3 Utilisation de l'évaluation intermédiaire

Valorisation, communication

La valorisation de l'évaluation peut se matérialiser de plusieurs façons :

- La **réalisation de réunion(s) de restitution** auprès de partenaires, financeurs, bénéficiaires, etc. ;
- La **rédaction d'un résumé non technique** permettant une diffusion plus large des résultats de l'évaluation ;
- La **mise à disposition des résultats** aux publics qui le souhaitent sous une forme compréhensible et accessible.

Ainsi, la CINOR a choisi de présenter les résultats de cette évaluation intermédiaire lors d'un comité de pilotage élargi fin 2022 et de diffuser l'information via un **document synthétique** qui reprendra les principaux enseignements et sera mis à disposition du public.

Communiquer sur les résultats de l'évaluation permet à la fois de valoriser l'engagement de la collectivité et donner du sens à son action, mais également d'assurer la transparence sur ses réalisations et résultats.

Exemples de mise à disposition de bilans à mi-parcours de PCAET :

- Annemasse Agglo : [Bilan à mi-parcours du PCAET \(2020\)](#)

- Toulouse Métropole : [Evaluation intermédiaire du PCAET \(2021\)](#)

Mise à jour du PCAET en 2025

L'évaluation intermédiaire n'a pas pour but de redéfinir le PCAET actuel mais de donner des lignes directrices pour améliorer sa mise en œuvre pour les trois prochaines années et de servir de base à la mise à jour du PCAET qui devra intervenir en 2025 (date d'adoption du nouveau PCAET).

5.4 Prise en compte des évolutions réglementaires

Les évolutions listées dans ce chapitre seront à prendre en compte dès que possible, au plus tard lors de la révision du PCAET (2025).

Actualisation des objectifs stratégiques

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)¹¹

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990).

Ainsi, l'objectif de réduction des émissions de GES du PCAET devra s'aligner sur les objectifs nationaux en vigueur, c'est-à-dire être réhaussé.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion¹²

La PPE de La Réunion 2019-2028 a été adoptée par décret le 20 avril 2022. Les nouveaux objectifs en termes de maîtrise de la demande en énergie (électricité et transports) et de développement des énergies renouvelables devront également être pris en compte dans le PCAET. Ces objectifs concernent surtout la période allant de 2023 à 2028, soit la deuxième moitié de la mise en œuvre du PCAET de la CINOR.

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) - Qualité de l'air

La LOM (LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités) prévoit le renforcement des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) en faveur de la qualité de l'air :

- Introduction des objectifs territoriaux biennaux de réduction des polluants atmosphériques dans des plans d'action Air des PCAET au moins aussi exigeants que les objectifs du plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA) ;
- Atteinte des objectifs territoriaux à compter de 2022 et respect des normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles et au plus tard en 2025 ;
- Etude de la faisabilité d'une zone à faibles émissions mobilité et son renforcement progressif ;

¹¹ [Synthèse de la SNBC révisée](#)

¹² [Synthèse de la PPE de La Réunion 2019-2028](#)

- Obligation de renforcer les plans d'action Air si les objectifs ne sont pas atteints.

Le plan d'action en faveur de la qualité de l'air est à intégrer dans les PCAET adoptés à compter de la promulgation de la loi (selon les cas avant fin 2020 ou fin 2021 pour les PCAET adoptés avant). Les objectifs territoriaux applicables à compter de 2022.

Le respect des normes de qualité de l'air est attendu au plus tard en 2025.

Loi Climat et Résilience – Volet éclairage public

La Loi Climat et Résilience (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) complète les leviers du plan climat air énergie territorial (PCAET) en matière d'énergie. Elle prévoit ainsi que le programme d'actions du PCAET "comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses" (modification de l'article L. 229-26 du code de l'environnement).

Afin de se conformer à la Loi d'Orientation des Mobilités et à la Loi Climat et Résilience, il est conseillé d'envoyer un courrier à la Préfecture de La Réunion précisant les points suivants :

- Le plan d'actions relatif à la qualité de l'air de la CINOR est constitué des actions 4.5 et 4.7 du PCAET et le respect des normes de qualité de l'air est déjà effectif sur le territoire d'après le rapport annuel d'Atmo Réunion, ce qui justifie le fait de ne pas mettre en place de Zone à Faibles Emissions Mobilité sur le territoire ;

- Le plan d'action relatif à la maîtrise de la consommation de l'éclairage public de la CINOR est constitué de l'action 1.3 menée en partenariat avec les communes et le SIDELEC.

Merci de votre lecture

CONTACT

Jennifer MEYER

06 93 47 41 44

jennifer.meyer@eco2initiative.com

ECO2 INITIATIVE - REUNION

62 rue Adrien Lagourgue

97424 Piton Saint-Leu

<https://www.eco2initiative.com/lareunion>

Nous suivre sur :

